

ANNEXE TECHNIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST

INFORMATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2018/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle en charge DG ECHO/DDG.C.2

Personnes de contact au siège :

Sylvia Wilcox	Chef de secteur Afrique de l'Ouest II Desk Pays Côtiers	Sylvia.Wilcox@ec.europa.eu
Anne Boemare	Desk Nigeria	Anne.Boemare@ec.europa.eu
Cécile Yvan	Desk Nigeria	Cecile.Yvan@ec.europa.eu
Vanessa De Bruyn	Desk Mauritanie et Sénégal	Vanessa.de-bruyn@ec.europa.eu
Anne-Marie Renner	Desk Mali	Anne-Marie.Renner@ec.europa.eu
Benoit Collin	Desk Niger et projets régionaux	Benoit.Collin@ec.europa.eu
Pierre-Yves Brundseaux	Desk Niger	Pierre-Yves.Brundseaux@ec.europa.eu
Lino Molteni	Chef de secteur Afrique de l'Ouest I Desk Mali	Lino.Molteni@ec.europa.eu
Maria Ralha	Desk PHASE	Maria.Ralha@ec.europa.eu
Nieve O'Sullivan	Desk Burkina Faso	Nieve.Osullivan@ec.europa.eu

Personnes de contact sur le terrain :

DAKAR – Bureau Régional pour Afrique de l'Ouest sauf Nigeria		
Patricia Hoorelbeke	Chef Bureau Régional Dakar <i>ad interim</i>	Patricia.Hoorelbeke@echofield.eu
Nicolas Govaert	Coordinateur Sahel	Nicolas.Govaert@echofield.eu
Jean-Paul Jemmy	Approche régionale RRC épidémie	Jean-Paul.Jemmy-Ghoms@echofield.eu
BURKINA FASO		
Wim Fransen	Assistant technique	Wim.Fransen@echofield.eu
MALI		
Luc Verna	Assistant technique	Luc.Verna@echofield.eu
Antoine Esclatine	Assistant technique	Antoine.Esclatine@echofield.eu
Marion Saurel	Assistant technique	Marion.Saurel@echofield.eu
MAURITANIE et SENEGAL		
Michael Flachaire de Roustan	Assistant technique	Michael.Flachaire-de-Roustan@echofield.eu
NIGER		
David Kerespars	Assistant technique	David.Kerespars@echofield.eu
NIGERIA		
Thomas Conan	Assistant technique	Thomas.Conan@echofield.eu
Marianna Franco	Assistant technique	Marianna.Franco@echofield.eu
YAOUNDE Bureau Régional qui couvre Nigeria		
Yvan Hildebrand	Chef Bureau Régional Yaoundé	Yvan.Hildebrand@echofield.eu

2. INFORMATIONS FINANCIERES

Montant indicatif alloué: 185 574 635.17 EUR

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine¹: 125 238 842.00 EUR
Objectif spécifique 2 - Catastrophes naturelles: 51 335 793.17 EUR
Objectif spécifique 4 - DIPECHO 9 000 000 EUR

GUINEE (REPUBLIQUE DE)

Montant indicatif: 1 000 000 EUR
Objectif spécifique 4 - DIPECHO 1 000 000 EUR
Total: 1 000 000 EUR

NIGERIA

Montant indicatif: 57 500 000 EUR
(dont une allocation indicative de 1 000 000 EUR pour Education en Urgences)
Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine¹: 56 500 000 EUR
Objectif spécifique 4 - DIPECHO 1 000 000 EUR
Total: 57 500 000 EUR

MALI

Montant indicatif: 41 350 000 EUR²
(dont une allocation indicative de 1 500 000 EUR pour Education en Urgences)
Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine³: 39 500 000 EUR
Objectif spécifique 2 - Catastrophes naturelles: 850 000 EUR
Objectif spécifique 4 - DIPECHO 1 000 000 EUR
Total: 41 350 000 EUR

NIGER

Montant indicatif: 38 424 635.17 EUR⁴

¹ Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

² Y inclus 9 800 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement Internationale (DFID).

³ Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

⁴ Y inclus 8 774 635.17EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement Internationale (DFID).

(dont une allocation indicative de 500 000 EUR pour Education en Urgences)

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁵ :	19 178 842 EUR
Objectif spécifique 2 - Catastrophes naturelles:	17 245 793.17 EUR
Objectif spécifique 4 – DIPECHO	2 000 000 EUR
Total:	38 424 635.17 EUR

BURKINA FASO

Montant indicatif:	16 095 000 EUR ⁶
Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁷ :	5 060 000 EUR
Objectif spécifique 2 - Désastres naturels:	9 035 000 EUR
Objectif spécifique 4 - DIPECHO	2 000 000 EUR
Total:	16 095 000 EUR

MAURITANIE

Montant indicatif:	16 405 000 EUR ⁸
(dont une allocation indicative de 600 000 EUR pour Education en Urgences)	
Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine:	5 000 000 EUR
Objectif spécifique 2 - Catastrophes naturelles:	10 405 000 EUR
Objectif spécifique 4 – DIPECHO	1 000 000 EUR
Total:	16 405 000 EUR

SENEGAL

Montant indicatif:	1 000 000 EUR
Objectif spécifique 4 – DIPECHO	1 000 000 EUR
Total:	1 000 000 EUR

REGIONAL

Montant indicatif:	13 800 000 EUR
Objectif spécifique 2 – Catastrophes naturelles:	13 800 000 EUR

⁵ Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

⁶ Y inclus 1 000 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement Internationale (DFID).

⁷ Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

⁸ Y inclus 2 000 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement Internationale (DFID).

Total: **13 800 000 EUR**

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

3.1. Informations administratives

Premier cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 94 200 000 EUR
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 2.2 et 3.4 du HIP.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018⁹. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence et la préparation aux catastrophes.
- e) Les partenaires potentiels¹⁰ : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique¹¹.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 08/01/2018¹².

Deuxième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 25 200 000 EUR
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: les interventions qui répondent aux besoins les plus urgents au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie ou au Niger, selon les sections 2.2 et 3.4 du HIP.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018¹³. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.

⁹ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

¹⁰ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

¹¹ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

¹² La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence et la préparation aux catastrophes.
- e) Les partenaires potentiels¹⁴ : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique¹⁵.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 08/01/2018¹⁶.

Troisième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 7 000 000 EUR
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: les interventions qui répondent aux besoins les plus urgents au Burkina Faso, et en Mauritanie, selon la section 3.4.b du HIP.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018¹⁷. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence et la préparation aux catastrophes.
- e) Les partenaires potentiels¹⁸: Les partenaires de la DG ECHO ayant une capacité de réponse établie/rapide dans les zones présentant les besoins les plus élevés en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle.

¹³ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

¹⁴ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

¹⁵ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

¹⁶ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

¹⁷ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

¹⁸ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

- f) Informations à fournir : formulaire unique¹⁹.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 15/03/2018²⁰.

Quatrième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 12 000 000 dont montant indicatif pour le Mali: EUR 9 000 000 et pour le Burkina Faso: EUR 3 000 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: les interventions qui répondent aux besoins les plus urgents au Mali et Burkina Faso, selon la section 3.4.b du HIP.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018²¹. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée indicative prévue pour l'Action peut atteindre 12 mois.
- e) Les partenaires potentiels²²: Les partenaires de la DG ECHO ayant une présence établie dans les zones présentant les besoins les plus élevés en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la capacité pour une réponse urgente et à grande échelle.
- f) Informations à fournir : formulaire unique²³.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 16/05/2018²⁴.

Cinquième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 13 000 000.

¹⁹ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

²⁰ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

²¹ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

²² Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

²³ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

²⁴ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 3.4a du HIP en priorisant les besoins nouvellement identifiés et non satisfaits, les besoins de base et en particulier:

- les actions visant à renforcer l'évaluation des besoins et la réponse aux besoins humanitaires de base dans les zones difficiles d'accès
- les actions axées sur les secteurs de la protection et de l'éducation en situation d'urgence.

Toutes les interventions devront pouvoir être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.

c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.

d) La durée initiale indicative des actions est 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 24 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.

e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.

f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.

g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 16/07/2018.

Sixième cycle d'allocation

a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 174 635.17.

b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: contribution à la réponse eau, assainissement et hygiène (EAH) et information, éducation et communication (IEC) dans les régions affectées par le choléra de Maradi et Tahoua.

c) Les coûts seront éligibles à partir du 15/09/2018. Les actions commenceront à partir du 15/09/2018.

d) La durée initiale indicative des actions est trois mois.

e) Le partenaire potentiel : UNICEF puisque le besoin de réponse est urgent et que ce partenaire est déjà actif dans la réponse à l'épidémie sur le terrain. Ce partenaire apporte actuellement la réponse proposée sur le terrain, en appui au Ministère de la Santé Publique, en mobilisation sociale et pour les besoins EAH au niveau des centres de santé intégrés.

f) Informations à fournir : demande de modification d'une intervention existante.

- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 18/10/2018.

Septième cycle d'allocation

Burkina Faso:

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 5 million
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 3.4a et 3.4b du HIP en priorisant les besoins d'urgence non couverts et en particulier:
- Actions visant à couvrir les besoins urgents en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables, en particulier ciblant l'éventuel prolongement des effets négatifs de la période de soudure 2018.
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe sévère dans les zones les plus affectées par l'insécurité nutritionnelle.
 - Actions contribuant à une réponse multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par des conflits.
- Toutes les interventions devront être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions pourront commencer à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale ou additionnelle indicative des actions peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels²⁵ : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents et opérationnels (action en cours) dans les zones ciblées.
- f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

Mali:

²⁵ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 6 million
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 3.4a et 3.4b du HIP en priorisant les besoins d'urgence non couverts et en particulier:
- Actions visant à couvrir les besoins urgents en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables, en particulier ciblant l'éventuel prolongement des effets négatifs de la période de soudure 2018.
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe sévère dans les zones les plus affectées par l'insécurité nutritionnelle.
 - Actions contribuant à une réponse multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par des conflits.
- Toutes les interventions devront être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions pourront commencer à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale ou additionnelle indicative des actions peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels²⁶ : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents et opérationnels (action en cours) dans les zones ciblées.
- f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

Mauritanie:

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 5 million
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 3.4a et 3.4b du HIP en priorisant les besoins d'urgence non couverts et en particulier:

²⁶ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

- Actions visant à couvrir les besoins urgents en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables, en particulier ciblant l'éventuel prolongement des effets négatifs de la période de soudure 2018.
- Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe sévère dans les zones les plus affectées par l'insécurité nutritionnelle.
- Actions contribuant à une réponse multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par des conflits.

Toutes les interventions devront être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.

- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions pourront commencer à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale ou additionnelle indicative des actions peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels²⁷ : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents et opérationnels (action en cours) dans les zones ciblées.
- f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

Niger:

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 6 million
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 3.4a et 3.4b du HIP en priorisant les besoins d'urgence non couverts et en particulier:
 - Actions visant à couvrir les besoins urgents en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables, en particulier ciblant l'éventuel prolongement des effets négatifs de la période de soudure 2018.
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe sévère dans les zones les plus affectées par l'insécurité nutritionnelle.

²⁷ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

- Actions contribuant à une réponse multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par des conflits.

Toutes les interventions devront être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.

- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions pourront commencer à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale ou additionnelle indicative des actions peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels²⁸ : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents et opérationnels (action en cours) dans les zones ciblées.
- f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

Nigeria:

- a) Indicative amount: up to EUR 10 million
- b) Description of the humanitarian interventions linked to this round of evaluation: all interventions identified in sections 3.4a and 3.4b of the HIP, prioritizing emergency needs not yet covered and in particular:
 - Actions contributing to a multi-sectorial emergency response for the most vulnerable populations affected by the armed conflict.
 - Actions aiming at responding to the acute food assistance needs of the most vulnerable populations.
 - Actions strengthening needs assessment, monitoring and response in the inaccessible areas in Northeast Nigeria, with an objective to decrease the number of people unable to access humanitarian aid.

All interventions have to be implemented fully respecting the humanitarian principles.

- c) Costs will be eligible from 01/01/2018. The actions can start from 01/01/2018.

²⁸ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

- d) The initial (or additional) indicative duration can be up to 12 months, unless specific operational considerations.
- e) Potential partners²⁹ : all DG ECHO partners. Priority will be given to partners already solidly present and operational in the areas targeted and demonstrate a sound monitoring capacity.
- f) Information to be submitted: Request for modification or single form.
- g) Indicative date for the reception of the information requested above: by 06/11/2018.

Programmes Régionaux:

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 3 million.
 - b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 3.4a et 3.4b du HIP en priorisant les besoins d'urgence non couverts et en particulier:
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe sévère dans les zones les plus affectées par l'insécurité nutritionnelle au Burkina Faso, en Mauritanie au Mali et au Niger.
- Toutes les interventions devront pouvoir être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions pourront commencer à partir du 01/01/2018.
 - d) La durée initiale (ou additionnelle) indicative des actions peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
 - e) Les partenaires potentiels³⁰ : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents et opérationnels dans les zones ciblées.

²⁹ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

³⁰ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les

- f) Informations à fournir : demande de modification ou formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018

3.2. Exigences opérationnelles

3.2.1. Critères d'évaluation

Chaque action sera évaluée sur base d'une série de critères en lien avec le contexte spécifique de l'intervention. Ces critères incluent:

- La conformité avec la stratégie de la DG ECHO et les exigences opérationnelles;
- La qualité de l'évaluation des besoins³¹
- La qualité de la stratégie de réponse, y compris la pertinence de l'intervention et son champ d'intervention/sa portée;
- Le cadre logique, y compris des indicateurs de réalisation et de résultats pertinents et solides ;
- La faisabilité de l'action
- La capacité de mise en œuvre et l'expertise technique; et
- La connaissance du pays/de la région

En fonction des caractéristiques de la crise, d'autres éléments sont susceptibles d'être pris en compte lors de l'évaluation des propositions, tels que:

- La sécurité;
- La coordination;
- Les modalités d'accès;
- Le système de monitoring;
- La durabilité, la résilience, le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD)
- Le rapport coût/efficacité, ou l'avantage comparatif de l'action ou des partenaires

Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée par

fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

³¹ Il est attendu des partenaires qu'ils contribuent à et utilisent des évaluations des besoins coordonnées sur les crises et les secteurs, en accord avec les engagements du "Grand Bargain"

l'expert terrain de la DG ECHO (AT) afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

3.2.2. Recommandations opérationnelles

La présente section expose les recommandations opérationnelles générales et spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires d'ECHO dans la conception des opérations humanitaires soutenues par ECHO. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur ces recommandations dans les liens indiqués plus bas. Les partenaires sont invités à tenir compte des orientations fournies dans ces documents lors de la préparation de leurs propositions.

3.2.2.1. Lignes directrices générales

Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire et l'application stricte d'un principe de «**ne pas nuire**» restent primordiaux.

La sûreté et la sécurité dans la fourniture de l'aide: la capacité d'apporter de l'aide dans tous les domaines doit être préservée. La DG ECHO demande à ses partenaires d'inclure dans la proposition de projet des détails sur la manière dont la sûreté et la sécurité du personnel (y compris le personnel des partenaires de mise en œuvre) et des actifs est envisagée, ainsi qu'une analyse des menaces et les mesures prises permettant d'atténuer et de limiter l'exposition aux risques. La DG ECHO et ses partenaires peuvent demander la suspension des actions en cours en raison de graves menaces pesant sur la sécurité du personnel.

Responsabilité: Comme la qualité et la solidité de toute opération humanitaire dépendent avant tout de l'organisation qui la propose et qui sera responsable pour sa mise en œuvre sur le terrain, il est important de souligner que la responsabilité des partenaires de la DG ECHO à cet égard porte entre autres sur les aspects suivants de la conception et de la mise en œuvre de l'Action:

- L'identification des bénéficiaires et de leurs besoins, à l'aide de méthodes exhaustives et robustes, conduites de manière coordonnée avec les partenaires humanitaires par secteur et par crise.
- La gestion et le suivi des opérations et le fait d'avoir des systèmes adéquats en place;
- Les rapports sur les activités menées et les résultats obtenus via le suivi d'indicateurs solides, et les capacités y afférentes de collecte et d'analyse de l'information;
- L'identification et l'analyse des risques et des contraintes logistiques et d'accès, et les mesures prises pour y remédier.

Les organisations locales de réponse aux catastrophes ont joué et continuent de jouer un rôle indispensable dans la réponse aux besoins humanitaires. Les fonds de la 'DG ECHO ont été et seront canalisés dans la majorité des cas via des acteurs locaux pour fournir des services et une assistance. Dès lors, la DG ECHO continuera à demander à ses partenaires CCP/FAFA d'établir des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux, en accord avec les engagements du "Grand Bargain".

Engagements du "Grand Bargain": la DG ECHO et la plupart de ses principaux partenaires ont signé le *Grand Bargain*, une série d'engagements conformes aux bonnes pratiques actuelles et aux discussions politiques en cours visant à apporter des changements substantiels en termes d'efficacité de l'aide. Tandis que beaucoup d'engagements demandent un travail de fond additionnel au niveau global, sur certains autres, des progrès sont déjà possibles en 2018. Outre les engagements couverts par des sections spécifiques de la présente annexe (cash, le lien humanitaire-développement "*humanitarian-development nexus*", le recours aux organisations locales et la responsabilité envers les populations affectées), il est attendu des partenaires qu'ils explorent et proposent des voies concrètes pour mettre en œuvre les engagements tels que la planification multi-annuelle et la réduction des coûts de gestion et de duplication (usage de la technologie et l'innovation pour atteindre un meilleur rapport qualité/prix ou adoption de structures de coûts claires et comparables).

Innovation et secteur privé: les urgences humanitaires atteignent des niveaux sans précédent. Il est prioritaire de renforcer la capacité des acteurs humanitaires à répondre aux catastrophes naturelles et aux crises provoquées par l'homme de manière effective et efficace. L'innovation peut jouer un rôle important à cet égard. Il est déterminant d'exploiter les innovations technologiques ainsi que les capacités et l'expertise techniques du secteur privé et du monde académique. La DG ECHO encourage un engagement accru d'un nombre d'acteurs élargi si c'est dans l'intérêt de l'action et sans préjudice du cadre juridique applicable. Cela inclut le secteur privé local et international, et l'adoption de solutions et approches innovantes pour optimiser l'efficacité et l'efficience de la réponse humanitaire.

Assistance basée sur la distribution d'espèces: La DG ECHO soutiendra la modalité d'intervention la plus efficace et la plus efficiente, qu'il s'agisse d'assistance en espèces, sous forme de coupons ou en nature. Cependant, en ligne avec les engagements du Sommet Humanitaire Mondial, la DG ECHO visera à accroître ses interventions sous la forme de transferts en espèces afin d'optimiser le rapport coût-efficacité. Les partenaires devraient fournir suffisamment d'informations sur les raisons pour lesquelles une modalité de transfert est privilégiée plutôt qu'une autre au travers d'une analyse de réponse solide (voir section ci-dessous). Les partenaires sont encouragés à envisager des transferts d'espèces à visée multisectorielle (*multi-purpose cash transfers*, MPCT) dès lors que les évaluations et l'analyse de réponse démontrent que les multiples besoins de base peuvent être couverts via un seul transfert d'espèces.

Quand l'assistance en espèces est envisagée à grande échelle, les lignes directrices de la DG ECHO en matière de transferts d'espèces et leur mise à jour s'appliqueront aux HIPs 2018.

Renforcer la coordination: Les partenaires doivent fournir des informations spécifiques sur leur engagement actif dans la coordination cluster/secteur et inter-cluster/secteur: la participation aux mécanismes de coordination à différents niveaux, non seulement en termes de réunions, mais aussi par des évaluations communes sur le terrain et l'engagement dans les activités des «groupes techniques» et une planification commune. Les partenaires doivent s'engager activement avec les pouvoirs locaux compétents et, lorsque cela est faisable et approprié, préciser la coordination dans des protocoles d'accord. Le cas échéant, les partenaires devront s'efforcer de procéder à des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun avec les acteurs présents sur le terrain (par exemple, les missions de l'UE, des Nations unies, de l'Union africaine, etc.). Dans certaines circonstances, la coordination et la mitigation des conflits avec les acteurs

militaires pourraient être nécessaires. Cela devrait se faire de manière à ne pas mettre en danger les acteurs humanitaires ou l'espace humanitaire, et sans préjudice du mandat et des responsabilités de l'acteur concerné.

[http://ec.europa.eu/DG ECHO/partnerships/european-and-international-cooperation/civil-military-relations_fr](http://ec.europa.eu/DG_ECHO/partnerships/european-and-international-cooperation/civil-military-relations_fr)

Préparation et réponse rapide aux urgences: Dans le cadre de l'engagement d' DG ECHO à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les opérations humanitaires, l'évaluation des besoins présentée dans le formulaire unique devrait tenir compte, le cas échéant, de l'exposition à tous les risques affectant le village/la communauté (risques naturels et menaces liées aux conflits), de la vulnérabilité de la population ciblée et de sa capacité à résister. Cette analyse devrait aussi évaluer l'impact probable de l'intervention humanitaire sur les risques immédiats et futurs ainsi que l'engagement des acteurs institutionnels du partenaire et à la capacité opérationnelle en matière de gestion du risque (compétences techniques dans les différents secteurs d'intervention). L'approche de réduction des risques de catastrophe et les mesures connexes sont pertinentes dans tous les domaines de l'action humanitaire (Eau Hygiène Assainissement –WASH-, nutrition, aide alimentaire et moyens de subsistance, soins de santé, protection, etc.) et devraient être systématiquement prises en considération dans des contextes exposés aux risques. Une programmation tenant compte des risques dans tous les secteurs doit protéger les opérations et les bénéficiaires des dangers, et comporter un dispositif d'urgence pour des activités renforcées ou supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Des informations émanant des mécanismes d'alerte précoce devraient être intégrées dans la prise de décision et la conception du programme, même lorsque l'opération humanitaire n'est pas la conséquence d'un danger spécifique.

Pour les interventions ciblées sur la préparation aux catastrophes, les informations dans le formulaire unique devraient montrer clairement que:

- tous les risques ont été clairement identifiés, y compris leurs interactions possibles;
- l'intervention renforce et encourage les capacités régionales, nationales et locales pour une meilleure préparation et réponse au niveau local;
- le partenaire dispose d'un mécanisme adéquat de monitoring, évaluation et apprentissage pour garantir que les preuves de l'impact de l'action et les bonnes pratiques sont rassemblées et effectivement diffusées.
- L'Action est justifiée par une explication des pertes et de la souffrance qui seront évitées ou réduites (et les arguments qui étayent cette supposition)
- Les contingences et la préparation (réponse aux chocs) sont dûment intégrées dans la planification pour faciliter la fourniture locale de services de base et de protection sociale pour les populations vulnérables (par ex. programmes d'assistance sociale), en particulier en situations de crises prolongées ou récurrentes;
- Un recours aux Volontaires de l'aide de l'Union européenne est envisagé ou non et pour quel type de tâches;
- Egalement, dans des contextes plus fragiles, le développement de compétences en réponse rapide au niveau national et local ainsi que l'établissement de mécanismes de réponse d'urgence mis en œuvre par des acteurs locaux devraient être envisagés. Les actions visant à renforcer les capacités locales de préparation

incluront la possibilité de faire appel à et de bénéficier des ressources et de l'expertise du Mécanisme européen de Protection Civile (UCPM).

<http://ec.europa.eu/DG>

[ECHO/files/policies/prevention_preparedness/DRR_thematic_policy_doc.pdf](http://ec.europa.eu/DG/ECHO/files/policies/prevention_preparedness/DRR_thematic_policy_doc.pdf)

L'éducation en situation d'urgence (EiE): DG ECHO soutiendra des activités d'éducation en situation d'urgence qu'il s'agisse de situations liées aux conflits en cours, aux catastrophes naturelles ou à des situations de déplacement (PDI/réfugiés). L'objectif de ces actions sera de prévenir, réduire, mitiger et répondre aux obstacles liés à l'urgence qui empêchent les enfants d'avoir accès à l'éducation³² tout en assurant une protection physique, psychologique et cognitive vitale rendue possible par une éducation de qualité, sûre et inclusive³³. Les Actions EiE constitueront une réponse aux différents obstacles auxquels les enfants font face (académiques, financiers, sociaux, institutionnels, physiques/liés aux infrastructures) dans leur éducation en raison de leurs expériences de la situation humanitaire. Les Actions EiE doivent être adaptées aux besoins différenciés des enfants en fonction de leur âge, de leur genre et d'autres circonstances particulières, y compris l'impact spécifique de l'urgence à laquelle ils font face (par ex. mineurs non accompagnés, anciens enfants soldats, enfants handicapés). Les Actions EiE de DG ECHO viseront trois objectifs:

- Objectif 1: les enfants affectés par les crises humanitaires ont accès et étudient dans un environnement sécurisé, de qualité et officiellement reconnu comme espace d'enseignement primaire et secondaire.
- Objectif 2: les enfants affectés par les crises humanitaires apprennent des compétences vitales et essentielles, sont protégés et ont renforcé leur résilience.
- Objectif 3: les services d'enseignement sont renforcés via des interventions de préparation, réponse et relèvement en accord avec les *Normes minimales INEE pour l'éducation*³⁴

Le soutien de la DG ECHO à l'éducation en situation d'urgence se portera sur l'éducation informelle et formelle dans le cadre des niveaux d'éducation primaire et secondaire. Le soutien à l'éducation informelle devrait dans la mesure du possible autoriser les enfants à intégrer (ou réintégrer) le système formel. Le développement de la petite enfance sera considéré s'il est déjà intégré dans les systèmes d'éducation formels ou dans le cas de besoins spécifiques identifiés pour faciliter l'entrée à l'école primaire. Les programmes de

³² La Commission adhère à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant qui définit un "enfant" comme une personne âgée de moins de 18 ans.

³³ Définition d'une éducation de qualité: l'éducation de qualité est abordable, accessible, sensible aux questions de genre et répond à la diversité. Elle comprend : 1) un environnement sûr, inclusif et adapté aux apprenants ; des enseignants compétents et bien formés qui connaissent la matière et la pédagogie ; 3) un programme scolaire approprié, spécifique au contexte, qui est compréhensible et pertinent pour les apprenants du point de vue culturel, linguistique et social ; 4) des matériels adéquats et pertinents pour l'enseignement et l'apprentissage ; 5) des méthodes participatives d'enseignement et des processus d'apprentissage qui respectent la dignité de l'apprenant ; 6) une taille de classe et un ratio élèves/enseignant appropriés ; 7) l'importance donnée aux activités de récréation, de jeu, de sport et aux activités créatives en plus des matières comme l'alphabétisation, le calcul et les compétences de la vie courante. INEE (2010) Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement

³⁴ Réseau inter-agences sur l'Education en situation d'urgence (INEE) (2010) Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement

formation et d'apprentissage techniques et professionnels sont considérés comme ne rentrant pas dans le cadre de la réponse de la DG ECHO en éducation en situation d'urgence.

La protection doit être considérée à la fois comme une composante essentielle et comme le résultat principal d'une Action en éducation. La mise à disposition d'environnements d'apprentissage sûrs, le soutien psycho-social et le renvoi vers des services de protection de l'enfance donneront un environnement protecteur aux enfants affectés par une situation d'urgence. L'apprentissage lui-même – tant dans les actions d'éducation formelle qu'informelle – doit fournir des messages et des aptitudes qui sauvent la vie, dont des informations vitales dans les domaines suivants: santé, alimentation et hygiène, prévention du VIH, une information sur la santé sexuelle et reproductive et une formation en réduction des risques de catastrophe. Afin d'assurer une éducation sûre et protectrice, toutes les actions soutenues par la DG ECHO sont supposées être conçues et mises en œuvre selon les principes d'une éducation prenant en compte les séquelles des conflits (*CSE*). Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient refléter les cadres légaux applicables en matière de protection (droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme et droit des réfugiés).

Afin d'assurer une réponse globale aux besoins des enfants, les actions d'éducation et de protection des enfants devraient également être liées à d'autres secteurs humanitaires tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et la nutrition, quand cela est pertinent et faisable.

Les actions d'éducation en situation d'urgence ne devraient pas s'éloigner des objectifs d'apprentissage à long-terme et, dès lors, avoir également pour objectif de renforcer les aspects qualitatifs de l'éducation, en particulier la disponibilité des professeurs et leur accompagnement via le recrutement et le renforcement des capacités des professeurs et animateurs.

La DG ECHO soutiendra des solutions innovantes en matière d'éducation en situation d'urgence si elles sont pertinentes et vont dans le sens d'une éducation de qualité, sûre et accessible à tous.

Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient être conçues avec une vision à moyen ou long-terme. Ceci implique avant tout que les programmes soient conçus et mis en œuvre d'une manière qui permette de recouvrer le plus vite et le plus complètement possible des services éducatifs de qualité, sûrs et accessibles à tous. Les programmes doivent toutefois aussi être coordonnés avec les acteurs de développement ou gouvernementaux afin d'assurer la continuité de l'apprentissage pour les enfants affectés grâce à une planification de transition adaptée. C'est pourquoi, pour garantir une continuité et une concordance avec le contexte humanitaire et de développement, les actions d'éducation en situation d'urgence doivent être alimentées par tout cadre existant dans le secteur de l'éducation ainsi que par la réponse humanitaire inter-sectorielle. En outre, afin de garantir la coordination, l'harmonisation et une priorisation effective au sein de la réponse en éducation, la DG ECHO attend de ses partenaires mettant en œuvre de telles actions qu'ils participent et contribuent aux activités de coordination sectorielle nationales ou locales tout au long du cycle du programme humanitaire. Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient contribuer aux objectifs de la stratégie (si existante) du cluster/groupe de travail éducation et aux objectifs stratégiques sectoriels plus larges, sur base du lien humanitaire/développement.

Toutes les actions financées dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence devraient dans leur conception adhérer aux normes minimales INEE en matière

d'éducation: [Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement, ainsi qu'aux normes minimales du IASC en ce qui concerne la protection de l'enfance.](#)

http://ec.europa.eu/ECHO/files/policies/sectoral/children_2008_Emergency_Crisis_Situations_en.pdf

Intégration du genre et de l'âge: Les crises affectent différemment les femmes, filles, garçons et hommes de tous âges et les urgences tendent à modifier la dynamique des genres. Assurer une intégration des aspects de genre et d'âge revêt une importance primordiale pour la DG ECHO, car il s'agit d'assurer une programmation de qualité.

Par conséquent, les besoins et capacités des différents groupes d'âge et de genre entre populations cibles doivent être analysés de manière adéquate et, l'assistance doit être adaptée afin de garantir l'égalité d'accès et la prise en compte des besoins spécifiques.

Toutes les propositions de projet/rapports doivent démontrer l'intégration du genre et de l'âge d'une manière cohérente dans l'ensemble du formulaire unique, y compris dans l'évaluation des besoins et l'analyse des risques, dans le cadre logique, la description des activités et la section dédiée au marqueur genre et âge. Une évaluation des besoins qui prenne en considération les questions de genre, notamment le contexte, et une analyse des dynamiques entre les différents groupes doivent être menées pour éviter les hypothèses liées à la vulnérabilité (par exemple, les femmes ne doivent pas être considérées par défaut comme la catégorie la plus vulnérable) et pour garantir un meilleur ciblage. Sur la base des besoins identifiés, des exemples concrets d'assistance adaptée aux besoins des différents groupes d'âge et sexe doivent également être fournis dans le formulaire unique. Des actions spécifiques ciblant un genre et/ou groupe d'âge — en particulier lorsqu'un groupe est nettement plus vulnérable que d'autres - peuvent dans certains cas être jugées nécessaires (par exemple les mineurs non accompagnés ou les adolescents). Ces actions doivent répondre à un besoin évident mis en lumière grâce à une analyse de genre et d'âge et ne sont donc pas couvertes par leur seule intégration. Alors que l'assistance peut cibler spécifiquement l'un de ces groupes, la participation d'autres groupes peut s'avérer essentielle pour atteindre les effets attendus.

Nonobstant le paragraphe sur la protection à la page suivante, qu'il convient de lire conjointement, toutes les interventions humanitaires financées par la DG ECHO doivent prendre en considération, au même titre que les autres questions de protection, tout risque de violence basée sur le genre et développer et mettre en œuvre des stratégies pour prévenir ces risques. En outre, en accord avec son mandat, la DG ECHO encourage la mise sur pied de services de qualité, complets et sûrs pour répondre à la violence basée sur le genre et ce dès l'apparition d'une situation d'urgence. Le lien ci-après contient de plus amples informations quant à la politique thématique de la DG ECHO de 2013 sur le genre dans l'aide humanitaire.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_thematic_policy_document_fr.pdf

Le marqueur de genre et d'âge est un outil qui utilise quatre critères pour évaluer jusqu'à quel point les actions humanitaires financées par la DG ECHO intègrent la prise en compte du genre et de l'âge. Pour de plus amples informations sur le marqueur et la manière dont il est appliqué, consulter:

http://ec.europa.eu/ECHO/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit_fr.pdf

http://ec.europa.eu/ECHO/what/humanitarian-aid/gender-sensitive-aid_fr

Approches intégrées: Chaque fois que cela est possible, une réponse intégrant une programmation multisectorielle ou interdisciplinaire dans des zones géographiques précises est encouragée dans le but de maximiser l'impact notamment grâce aux synergies rendues possibles et à un meilleur rapport coût-efficacité. Dans des contextes où il a été démontré (cfr analyse de réponse, ci-dessous) que le transfert d'espèces est une modalité appropriée et que le transfert peut répondre à des besoins de base multiples, les partenaires sont encouragés à effectuer des transferts uniques via une plateforme commune. Les transferts d'espèces à visée multi-sectorielle (MPCT) devraient être coordonnés avec d'autres réponses sectorielles au sein d'une approche des besoins fondamentaux (*basic needs approach*), mais il n'est pas recommandé de fragmenter ces MPCT entre les différents clusters à des fins de coordination. Les MPCT offrent l'opportunité de réaliser des évaluations multi-sectorielles conjointes (incluant une étude de marché), un enregistrement et un ciblage communs et un cadre partagé de suivi et d'évaluation (M&E). Autant que possible et en accord avec les lignes directrices de la DG ECHO sur le transfert d'espèces à grande échelle, les fonctions de support devraient être séparées des transferts eux-mêmes afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la redevabilité. Il est demandé aux partenaires d'expliquer comment leurs actions seront intégrées avec celles d'autres acteurs présents dans la même zone.

Planification et financement pluriannuels: Dans le cadre de crises où il est approprié de s'engager dans des interventions pluriannuelles (i.e. 24 mois et plus), les actions devraient s'inscrire dans une stratégie à plus long-terme, comprenant les risques et contingences qui peuvent intervenir pendant ce laps de temps ainsi que des scénarios de sortie et un lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). La conception du projet devrait également être flexible et prendre en compte la durée la plus longue ainsi que les éventuels changements du contexte qui peuvent intervenir pendant la mise en œuvre.

Protection: La conception du programme devrait être fondée sur une analyse claire des menaces, des vulnérabilités et des capacités de la population touchée et il est recommandé d'utiliser le modèle de calcul du risque pour mener cette analyse³⁵. L'analyse devrait mettre en exergue les menaces externes et internes auxquelles la population affectée fait face ainsi que les stratégies adoptées pour diminuer les vulnérabilités qui y sont liées. Les réponses en matière de protection doivent viser à prévenir, réduire ou atténuer et faire face aux risques et aux conséquences de la violence, de la contrainte, de la privation volontaire et des abus envers les personnes, groupes et communautés dans le contexte des crises humanitaires. La prise en compte des préoccupations relatives à la protection est importante dans tous les contextes, mais devrait, en particulier, être reflétée dans les actions mises en œuvre dans un contexte de déplacement-accueil (qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées internes), dans les situations de conflit ou dans les situations où l'exclusion sociale est un facteur connu, où des considérations sur les relations intercommunautaires revêtent la plus haute importance pour la protection de la population sinistrée.

Il est fortement encouragé d'appliquer une **approche intégrée de programmation dans le domaine de la protection**. Il importe de veiller particulièrement à traiter la protection contre les menaces et les vulnérabilités causées par des restrictions à la liberté de circulation et l'utilisation de mécanismes négatifs ou dangereux d'adaptation. Pour plus

³⁵ Le modèle prévoit que les Risques sont égaux aux Menaces multipliées par les Vulnérabilités divisées par les Capacités, et l'on réduit les risques en réduisant les menaces et les vulnérabilités et en accroissant les capacités.

d'information, veuillez consulter les lignes directrices pour une programmation intégrée en aide alimentaire et protection dans le document thématique de protection humanitaire de la DG ECHO (en anglais).³⁶

Tandis que l'aide humanitaire est souvent centrée sur les interventions au niveau communautaire, et afin d'apporter des réponses complètes aux nombreuses questions en matière de protection, il convient également d'examiner la pertinence et la faisabilité de faire du plaidoyer (niveau structurel). Ces interventions seraient destinées à a) mettre un terme à ces violations par les auteurs et/ou b) convaincre les responsables d'assumer leurs responsabilités.

L'intégration des principes de protection de base dans tous les programmes revêt une importance primordiale pour DG ECHO. Bien que l'intégration de la protection soit étroitement liée au principe de «ne pas nuire», elle s'étend à la priorité de la sûreté et de la dignité et au principe d'éviter de porter préjudice, de garantir un accès satisfaisant, de garantir la responsabilité, l'engagement et la responsabilisation. Toutes les propositions doivent démontrer l'intégration de ces principes dans les sections pertinentes, c'est-à-dire la stratégie de réponse, la logique d'intervention et les indicateurs.

En suivant les principes de l'intégration de la protection, le ciblage de l'aide humanitaire devrait se faire d'une manière qui prend en compte les problèmes de protection des individus et des groupes en se basant sur: A) le risque d'exposition au préjudice, l'exploitation, le harcèlement, la privation et l'abus, en lien avec les menaces identifiées; B) l'incapacité à répondre aux besoins de base; C) un accès limité aux services de base et aux moyens de subsistance; D) la capacité de la personne/population à faire face aux conséquences de ce préjudice et E) une prise en compte particulière des personnes qui ont des besoins spécifiques. Il est crucial de prendre dûment en compte les questions d'exclusion et de discrimination sociale et de garantir que la conception et le ciblage du programme incluent les besoins des personnes les plus affectées – personnes handicapées, LGBTI et groupes sociaux très marginalisés. Conformément à la Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, une attention particulière sera portée aux mesures assurant l'inclusion de personnes handicapées dans les actions proposées.

http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf

La résilience: L'objectif de la DG ECHO est de répondre aux besoins humanitaires aigus des personnes les plus vulnérables et les plus exposées, tout en tenant compte des possibilités d'améliorer leur **résilience**, afin de réduire le niveau des besoins humanitaires en cours et à venir, et d'aider à un redressement durable. Chaque fois que possible, si le rapport coût-efficacité est bon et sans porter atteinte aux principes humanitaires, le soutien de la DG ECHO contribuera à des stratégies à plus long terme pour développer les capacités des personnes les plus vulnérables et s'attaquer aux causes sous-jacentes de leur vulnérabilité face aux chocs et tensions.

Tous les partenaires de la DG ECHO devraient identifier les possibilités de réduire les risques futurs pour les personnes vulnérables et à renforcer leurs capacités et leur autonomie au travers de leurs moyens de subsistance. La DG ECHO encourage ses partenaires à développer leur analyse contextuelle des risques et de la vulnérabilité et

³⁶ Voir l'annexe 4 à la page 49 et suivantes: http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf

d'adapter leur approche à la nature des besoins et des possibilités recensés (voir modèle). Cela exige des partenaires de s'engager davantage avec les services des pouvoirs publics (à tous les échelons), ainsi qu'avec les acteurs du développement et d'autres secteurs. À cet égard, les partenaires de la DG ECHO doivent indiquer comment ils renforceront l'appropriation et les capacités des acteurs locaux dans la mesure du possible: mobilisation de la Communauté, organisations de la société civile, dialogue technique, coordination et transfert progressif des responsabilités vers l'administration du pays ou des ministères compétents.

La préparation à la réponse et à l'action précoce devrait être l'élément principal de la contribution de la DG ECHO à la résilience et au lien entre humanitaire et développement (nexus) / programmation LRRD (Lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement).

Une bonne coordination et une complémentarité stratégique entre les activités humanitaire et de développement (LRRD) sont essentielles pour l'approche de la résilience, notamment en ce qui concerne i) l'intérêt croissant des partenaires de développement et des gouvernements sur les questions de nutrition; ii) la recherche de solutions plus durables pour les réfugiés (accès à l'éducation, approche innovante pour le renforcement de la résilience, etc.) et de personnes déplacées internes; iii) l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les interventions humanitaires.

Le cas échéant, les partenaires doivent penser à appliquer une approche résilience dans leur programmation (de longue durée) dans des **situations de déplacement forcé**, afin de renforcer l'autonomie des populations touchées, réfugiés, personnes déplacées internes et communautés d'accueil. Œuvrer à la progressive intégration socioéconomique des populations déplacées de force - en mettant l'accent sur les opportunités d'emploi et sur l'accès aux services - est une priorité lors des crises prolongées pour la DG ECHO, DEVCO³⁷, NEAR et le SEAE³⁸. Cette approche conjointe de différents instruments de l'UE, chacun selon son mandat devrait être soutenue par les partenaires financés par la DG ECHO, en accord avec les principes humanitaires. Dans la mesure du possible, les partenaires de la DG ECHO doivent envisager le recours aux Volontaires de l'aide de l'Union européenne si les conditions de sécurité dans le pays le permettent.

Un lien entre l'action humanitaire et **la protection sociale** peut aider à combler le fossé développement-humanitaire : le renforcement des systèmes de protection sociale dans la réponse aux chocs et crises a été identifié comme une des mesures de base pour renforcer la résilience et responsabiliser les gens, et encore plus pour leur permettre de réagir rapidement et efficacement aux catastrophes.

L'accès à une aide prévisible, appropriée et régulière peut, à court terme, protéger les ménages pauvres contre l'impact des chocs et contribuer à renforcer leurs capacités au fil du temps. Le recours de plus en plus large à une réponse basée sur la distribution d'espèces multi-usage est une occasion supplémentaire pour faire des filets de sécurité un élément d'une approche plus large de la protection sociale. De plus, des filets de sécurité d'urgence peuvent constituer la base d'une stratégie d'autonomisation des déplacés de force et leur donner un soutien pour faire face à des situations de vulnérabilité.

Sans porter atteinte aux principes humanitaires, les partenaires d'UE devraient évaluer s'il est approprié de fournir l'assistance humanitaire au travers de filets de

³⁷ Direction générale de la coopération internationale et du développement

³⁸ Service européen pour l'action extérieure

protection sociale nationaux ou s'il est possible d'utiliser la réponse humanitaire comme une opportunité pour déclencher des investissements dans la création et le développement de filets de sécurité. L'aide à plus long-terme dans un scénario de ce type est de faire évoluer l'aide chronique à des populations vers des systèmes de protection sociale.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Communication_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Staff_working_document_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

Intégrer la résilience - Le marqueur résilience

Les actions visant les besoins immédiats de populations affectées peuvent aussi offrir des opportunités de renforcer leur résilience. L'approche de la DG ECHO envers la résilience et l'objectif de son marqueur de résilience est d'assurer que ces opportunités sont utilisées au maximum sans porter atteinte aux principes humanitaires. Pour ce faire, quatre bonnes pratiques sont à suivre:

- Mener une analyse des risques, menaces, vulnérabilités et leurs causes;
- Etre informé des risques (c'est-à-dire garantir que les activités n'aggravent pas les risques et les vulnérabilités, qu'elles ne nuisent pas et qu'elles intègrent la préparation aux risques et menaces potentiels);
- Contribuer à renforcer les capacités locales afin que les plus vulnérables puissent mieux résister aux chocs; et
- Inclure une stratégie volontaire pour réduire les besoins humanitaires futurs.

Le marqueur assure que les considérations en matière de résilience sont prises en compte et intégrées dans les propositions de projet, la mise en œuvre et l'évaluation. Le marqueur est utilisé pour tous les projets financés par DG ECHO à l'exception de ceux pour lesquels il est considéré comme non-applicable en raison de l'urgence du contexte ou du type d'activité.

http://ec.europa.eu/DG ECHO/files/policies/resilience/resilience_marker_guidance_en.pdf

L'approche axée sur les communautés: Dans tous les secteurs, les interventions devraient adopter, dans la mesure du possible, une approche communautaire dans la définition de solutions viables pour renforcer la résilience et répondre aux besoins élémentaires des populations les plus vulnérables. L'intégration dans la communauté devrait être envisagée à tous les stades - de la conception à la mise en œuvre. Quand la communauté s'approprie le processus, celui-ci est plus efficace. La DG ECHO encourage donc cet aspect. Cela implique une identification des besoins dans le respect des priorités établies par la communauté ainsi qu'un transfert des connaissances et des ressources appropriées.

<http://ec.europa.eu/DG ECHO/en/what/humanitarian-aid/resilience>

Il est obligatoire de procéder à **une analyse de réponse qui justifiera la sélection de la modalité pour tous les transferts de ressources**. La DG ECHO soutiendra la modalité la plus effective et efficace pour fournir l'assistance, que ce soit sous forme d'espèces, de coupons ou en nature. Les partenaires devraient donner des éléments concrets pour étayer

leur choix d'une modalité plutôt qu'une autre en prenant en compte tous les facteurs pertinents liés au contexte et incluant une analyse de marché dans la zone affectée. Pour toute modalité de transfert proposée, le partenaire devra fournir l'information minimum telle que recommandée dans le Document de politique thématique n°3 (Cash and vouchers: increasing efficiency and effectiveness across all sectors http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/them_policy_doc_cashandvouchers_en.pdf) et démontrer que la modalité proposée sera la plus efficace et effective pour atteindre l'objectif de l'action proposée. Les partenaires sont encouragés à envisager les transferts d'espèces à visée multi-sectorielle quand les évaluations et l'analyse de réponse démontrent que les multiples besoins de base peuvent être satisfaits via un transfert unique d'espèces. Dans ces cas-là, la valeur du transfert devrait correspondre au montant minimal nécessaire pour un panier de produits, tout en prenant en compte la contribution du ménage et autres ressources disponibles.

Pour les transferts en nature les achats locaux sont encouragés dans la mesure du possible.

Visibilité de la DG ECHO: Les partenaires sont tenus d'assurer la pleine conformité avec les exigences en matière de visibilité et à reconnaître le rôle financier et le partenariat avec l'Union européenne et la DG ECHO, tels qu'ils sont définis dans les dispositions contractuelles applicables, notamment les éléments suivants:

- Les articles relatifs à la communication et la visibilité inclus dans les conditions générales annexées aux convention-cadres de partenariat (CCP) conclus avec des organisations non gouvernementales et des organisations internationales ou dans les conditions générales de l'accord de délégation conclu dans le cadre de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA) avec les Nations unies.
- Les exigences de visibilité spécifiques convenues dans le formulaire unique, qui font partie intégrante des conventions individuelles:
 - La section 9.1.A, visibilité standard sur le terrain, y compris l'affichage de l'identité visuelle de l'aide humanitaire de l'UE, sur les articles de première nécessité et les équipements financés par l'UE; des dérogations ne sont possibles que si les actions de visibilité peuvent nuire à la mise en œuvre de l'action ou à la sécurité du personnel du partenaire, le personnel des partenaires de mise en œuvre, ou à la sécurité de la communauté locale et des bénéficiaires, à condition qu'elles aient été expressément convenues dans les conventions individuelles.
 - La section 9.1.B, visibilité standard reconnaissant le financement de l'UE dans le cadre d'activités telles que la sensibilisation des médias, l'investissement dans les médias sociaux et la fourniture de photos et de blogs; Chaque partenaire est invité à choisir au moins 4 des 7 exigences. Si aucune exigence n'est sélectionnée, une dérogation spécifique à chaque projet basée sur les préoccupations en matière de sécurité est nécessaire.
 - La section 9.2. visibilité hors norme; applicable en cas de demande et si convenu avec la DG ECHO sur la base d'un plan de communication spécifique soumis avant la signature.

Pour les actions de communication et de visibilité standards, les partenaires peuvent, en principe, allouer un budget pouvant aller jusqu'à 0,5 % du montant des coûts directs éligibles de l'action, avec un plafond de 8 000 EUR. Toutefois, en ce qui concerne les conventions dont le montant est égal ou supérieur à 5 millions d'euros, aucun plafond absolu ne s'applique. En conséquence, dans de tels cas, le budget de communication et

de visibilité peut aller jusqu'à 0,5 %, même si ce montant est supérieur à 8 000 EUR. Dans ce dernier cas, les partenaires doivent donner une vue d'ensemble des activités de visibilité envisagées ainsi que le budget ventilé.

De plus amples précisions sur les exigences en matière de visibilité et de rapport, ainsi que des bonnes pratiques et des exemples peuvent être consultées sur le site consacré à la visibilité de la DG ECHO: <http://www.ECHO-visibility.eu/>.

Autres liens utiles aux lignes directrices et orientations:

Aide alimentaire

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/food_assistance/them_policy_doc_foodassistance_fr.pdf

Nutrition

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/tpd04_nutrition_addressing_undernutrition_in_emergencies_fr.pdf

L'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en situation d'urgence (IYCF)

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/2014/toolkit_nutrition_fr.pdf

Santé

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/health>

Télégestion

http://dgECHO-partners-helpdesk.eu/actions_implementation/remote_management/start

Eau, assainissement et hygiène

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/WASH_policy_doc_en.pdf

Volontaires de l'aide de l'UE

http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers-0_fr

Hébergement et campement

http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/ss_consolidated_guidelines_final_version-20-02ev.pdf

3.2.2.2. *Lignes directrices spécifiques*

Ces recommandations sont le résultat d'échanges réguliers avec les partenaires et intègrent notamment le contenu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre des réunions à Bamako (29 juin 2017), Niamey (4 juillet 2017), à Ouagadougou (1 août 2017) et à Dakar (pour la Mauritanie le 25 juillet 2017, pour les aspects régionaux le 14 juillet 2017 et pour le Sénégal le 11 juillet 2017).

3.2.2.2.1 *Recommandations communes à la région*

1. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES SECTORIELLES ET OPERATIONNELLES :

La programmation de la DG ECHO s'inscrit dans un cycle de financement principalement annuel visant à répondre aux besoins les plus urgents. Cependant, certaines actions - notamment dans les situations stabilisées - nécessitent de s'inscrire opérationnellement dans une stratégie à moyen terme. Articuler l'évolution de l'action dans le temps permet alors d'améliorer la planification, l'optimisation efficace et efficiente des ressources, l'évaluation des effets directs et impacts à moyen terme ainsi que l'interaction avec les autres parties prenantes notamment les acteurs de développement. Quand cela est pertinent, il est attendu des partenaires que les propositions de projets déclinent l'évolution du projet dans une vision pluriannuelle démontrant une articulation cohérente des activités d'une année sur l'autre et une évolution mesurable des objectifs et résultats. L'échelle de temps et la forme de la présentation sont laissées à l'appréciation des partenaires au regard des besoins et du contexte dans chaque pays. Ce peut être par exemple sous certaines sections du Formulaire unique ou sous forme d'annexe sachant que le cadre logique contractuel (section 4) reste calqué sur la durée de l'Action financée.

En ce qui concerne la mise en œuvre, la modalité de transfert la plus adéquate sera appuyée, y compris l'approche "multi-purpose cash" dans la mesure du possible.

Les partenaires devraient noter que le financement des actions jusqu'à 100% est accepté uniquement dans des cas exceptionnels bien justifiés, tels que, par exemple, pour les crises oubliées, les décisions d'urgence, ou si aucun autre financement n'est disponible.

A. Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés en cours

i) Axes stratégiques:

Les conflits récurrents en Afrique de l'Ouest et au Sahel engendrent des besoins humanitaires importants. La vulnérabilité des populations y est décuplée par une multitude de facteurs tels que l'extrême pauvreté ou les changements climatiques. A moyen terme, il n'existe que peu d'indication de stabilisation ou de réduction des conflits, quand tout pointe vers une intensification et des risques d'extension géographique.

Stratégies sectorielles : Deux types de contextes, à la fois successifs et/ou concomitants sont présents dans la région : 1) les situations de crises humanitaires aiguës où l'ampleur de la crise est en constante évolution, et 2) les situations de crises humanitaires stabilisées où l'ampleur de la crise est connue et le nombre de victimes stabilisé. Les stratégies sectorielles pondèrent différemment les priorités selon ces deux types de contextes. Une approche multisectorielle tenant comme objectif l'accès aux services de

base sera privilégiée en phase aigüe. L'intégration socio-économique des services, la mitigation de leurs éventuels impacts environnementaux ainsi que l'encouragement à l'autonomisation des personnes affectées seront recherchés à terme en phase stabilisée. Un support à la transition et l'autonomisation des déplacés via la construction de la résilience des ménages sera supporté quand pertinent. Une approche pluriannuelle intégrant la réduction des risques de manière transversale est envisageable en cas de perspectives avérées de sortie à moyen-terme ; si possible, en lien avec les acteurs de développement.

L'assistance sera fournie sans distinction de statut et sur base de la vulnérabilité et des besoins. Cela implique que les populations hôtes et locales dont la vulnérabilité est exacerbée par la présence de déplacés/réfugiés soient systématiquement incluses dans l'évaluation des besoins afin qu'une assistance appropriée leur soit apportée.

Coordination : Les performances des plateformes de coordination locales et nationales (cluster, groupe de travail, etc.) devront être analysées et renforcées. Compte tenu de la dimension régionale des crises visées, une participation active est attendue dans la coordination transfrontalière. Les partenaires devront fournir des informations sur leur engagement à contribuer aux mécanismes de coordination des clusters/secteurs.

Sécurité et accès: L'usage de moyens tels que des **escortes armées ne peut être envisagé qu'en dernier recours** suite à une analyse documentée portant sur 1) sa nécessité; 2) les modalités visant à préserver l'appui et la protection des populations bénéficiaires et hôtes et 3) celle de l'ensemble de la communauté humanitaire (neutralité du dispositif). Des actions qui facilitent l'accès des acteurs humanitaires seront appuyées, notamment dans les régions difficiles d'accès, si elles ont une valeur ajoutée démontrée.

Suivi des performances des services : Partout où l'accès est possible, les performances des services fournis doivent être mesurées sur une période de temps pertinente au-delà de leur ouverture pour garantir l'atteinte des résultats attendus par ces services. Selon la nature des services, cette période peut varier de trois à six mois. En l'absence de contrainte d'accès humanitaire, les performances de ces services seront mesurées à leur point d'accès (point de distribution) et à leur point d'usage (ménages).

Stratégie pluriannuelle : Dans les contextes stabilisés, la conception de stratégies opérationnelles pluriannuelles doit être envisagée pour toute action mise en œuvre afin d'anticiper la collecte de données techniques et contextuelles permettant d'optimiser l'aide fournie vis-à-vis de l'évolution du contexte d'intervention.

La réorientation potentielle des actions ("crisis modifier") d'un projet en cours devra être analysée (**facteurs d'alerte et déclenchants**) et potentiellement intégrée (**délais et niveaux de réponse**) dans les propositions soumises à la DG ECHO sous forme de résultats dédiés non budgétisés.

L'appui aux mécanismes de réponses rapides (MRR) (y compris au niveau régional pour des crises régionales) pourra être envisagé pour peu que leur réactivité soit en phase avec l'urgence des besoins à couvrir. Bien que tous les MRR aient une architecture commune, leurs paramétrages (**secteurs ciblés, délais d'intervention, modalités d'appui pendant et/ou après la phase d'évaluation**) doivent être contextualisés. Leurs performances doivent être suivies dans un résultat dédié.

ii) **Spécificités sectorielles:**

Les recommandations présentées ci-dessous s'appliquent en complément des bonnes pratiques humanitaires promues par ailleurs notamment au sein des normes du projet SPHERE.

Abris et Habitats: L'appui ne se limite pas au seul abri mais inclut l'analyse de l'accès aux services de base (santé, EAH, protection, etc.) et des risques et besoins de protection. En **phase de crise humanitaire aigüe**, les aléas (incendies, inondations, épidémies) et contraintes (couloir sanitaire, protection, proximité avec les zones de conflit, disponibilité de ressources naturelles) devront être intégrés dès l'aménagement des sites. L'individualisation et l'adaptation des abris et biens fournis aux besoins des personnes, aux disponibilités des marchés et aux pratiques locales seront privilégiées en **phase de crise humanitaire stabilisée**.

Assistance alimentaire: En phase de **crise humanitaire aigüe**, la priorité est l'accès à un régime alimentaire adéquat et acceptable pour tous : garantir +/- 2 100 Kcal/personne et une diversité alimentaire ≥ 3 , mesurée au travers d'indicateurs simples (FCS, CSI, H/IDDS), adapté au régime alimentaire des bénéficiaires, répondant aux besoins nutritionnels spécifiques de tous les groupes vulnérables, et en choisissant les filières les plus appropriées. En phase de **crise humanitaire stabilisée** le ciblage et le calibrage des interventions seront privilégiés selon des critères de vulnérabilité socioéconomique. Des études sociales et/ou économiques pourront compléter l'analyse du contexte dans le cadre d'un ciblage approprié. L'appui à l'autonomisation des populations affectées par un conflit sera privilégié à travers le renforcement des moyens d'existence, la mise en place de filets sociaux saisonniers réactifs pour les plus vulnérables et l'appui aux initiatives génératrices de revenus des individus et des groupes dans les limites du mandat humanitaire de la DG ECHO et favorisant le lien avec les acteurs de développement. Là où pertinent, l'analyse du lien entre les moyens de subsistance et la protection des personnes est encouragée.

Eau, Hygiène et Assainissement: La qualité de la mise en œuvre des ouvrages et des services fournis devra être garantie par une expertise propre au partenaire porteur de l'action quel que soit le contexte. En phase de **crise humanitaire aigüe**, une intégration des trois sous-secteurs visant la couverture des besoins vitaux (ménagers et médicaux) sera privilégiée. En phase de **crise humanitaire stabilisée**, les priorités incluront la pérennité, l'universalité et le confort des services ainsi que leurs éventuels élargissements à d'autres usages que ménagers (agricole, construction). L'autonomisation des structures de gestion se basera sur les performances avérées de leurs membres.

Nutrition et Santé : En phase de **crise humanitaire aigüe** : l'implication directe des partenaires est privilégiée pour garantir et/ou assurer l'accès aux services de santé primaires (incluant le volet prévention dont PEV, etc.) et secondaires (dont nutrition, chirurgie, obstétrique et santé mentale, etc.) afin de réduire l'excès de morbidité et de mortalité lié aux conflits. L'assistance nutritionnelle d'urgence sera apportée de préférence dans le cadre d'un paquet d'appui compréhensif « santé / nutrition ». L'utilisation d'un « circuit unique » de prise en charge dans les structures sanitaires est encouragée. Pour les acteurs se positionnant sur l'appui nutrition en urgence seul, la coordination avec les acteurs santé devra être démontrée. Les standards et protocoles nationaux de prise en charge de la malnutrition aigüe seront respectés. Dans des contextes d'urgence exceptionnels et lorsque l'approche de Prise en Charge Intégrée de

la Malnutrition Aigüe (PCIMA) ne peut être appliquée, la DG ECHO encourage l'utilisation du protocole simplifié³⁹ pour la programmation ou l'utilisation de critères d'admission étendus, pour une durée limitée, en adaptation aux contextes locaux et sur base d'un consensus des partenaires du secteur. La coordination entre les programmes nutrition/santé et protection sera encouragée (introduction d'un volet d'appui psycho-social, détection des cas de protection et référence appropriée).

En phase de **crise humanitaire stabilisée**, la réhabilitation et le renforcement des services de base pour garantir la continuité de l'accès au traitement des pathologies aiguës et chroniques (dont la malnutrition aigüe) seront privilégiés incluant un volet préventif pour les communautés les plus vulnérables.

En matière d'**épidémie**, les porteurs de projet ont une obligation de surveillance au niveau national (alerte, plaidoyer pour la réponse) et de résultats dans leur zone d'intervention (investigation, facilitation et/ou participation, crisis modifier).

Protection: Il est préférable que la communauté soit partie active des services de protection. Toutefois la qualité de la mise en œuvre des services de protection devra toujours être garantie par le porteur du projet, qu'il fasse ou non appel aux communautés/des organismes tierces pour leur mise en œuvre. En phase de **crise humanitaire aigüe** trois types d'actions seront privilégiés: 1) empêcher et/ou soulager les effets des violences, 2) restaurer l'intégrité et la dignité des victimes et 3) réduire les effets négatifs de l'assistance en veillant à harmoniser les niveaux de vie entre populations affectées et les communautés hôtes. En phase de **crise humanitaire stabilisée**, les modalités de mise en œuvre restent identiques tout en s'adaptant à l'évolution des menaces qui pèsent sur les victimes. L'accompagnement juridique aux populations candidates au retour ou à l'intégration (identité, logement et propriété) pourra être envisagé lorsque cela est pertinent. Au niveau institutionnel, tout plaidoyer fera l'objet d'une stratégie et d'un plan préalable.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

a) Réduire la mortalité excessive des enfants de moins de cinq ans due à la malnutrition aigüe sévère dans les zones où les seuils d'urgence pour la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) ou Globale (MAG) ont été dépassés et/ou lorsque les capacités nationales sont insuffisantes et/ou dans les zones à haut risque

i) Axes stratégiques:

La priorité de la DG ECHO est le traitement de la malnutrition aigüe sévère et les maladies associées.

La DG ECHO concentrera son assistance sur les **besoins prioritaires** (taux de MAG > 15% et/ou MAS > 2% chez les enfants de moins de 5 ans, et/ou nombre très élevé d'enfants à risque de mortalité, et/ou besoins dépassant les capacités locales, et/ou zones où le risque de dégradation est élevé), tout en assurant le **renforcement des capacités**

³⁹ Interim operational guidance for CMAM programming in exceptional circumstances, appendix to the Decision Tool for MAM in Emergencies (GNC MAM task force, appendix D) <http://nutritioncluster.net/resources/ma/> et <http://nutritioncluster.net/download/6606/>

locales. Un accent particulier sera porté sur les capacités communautaires de diagnostic et de prise en charge, clé de voûte de l'effectivité du service.

Lorsque les capacités locales sont suffisantes pour répondre aux besoins, la DG ECHO se retirera progressivement du soutien aux services décentralisés tout en maintenant une surveillance minimale. Dans les zones où les **besoins dépassent les capacités locales**, une approche plus substitutive pourra être appliquée, tout en privilégiant l'intégration dans les systèmes de santé existants et le renforcement de ces systèmes. Dans les cas où une approche de substitution aux systèmes locaux est proposée, celle-ci devra inclure une stratégie de sortie clairement définie dès le début de l'action.

Les appuis au sein des structures de santé et communautés viseront la livraison d'un **paquet minimum de services prioritaires** pour les enfants par les acteurs locaux.

L'approche 1 000 jours pourra être appuyée sur la base de la priorisation suivante, et en coordination et complément des activités financées par d'autres bailleurs:

1. enfants de moins de 5 ans :
 - a. mise en place du circuit unique de l'enfant au sein des structures sanitaires
 - b. intégration du dépistage nutritionnel dans les activités de masse
 - c. prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME)
 - d. vaccination, supplémentation en vitamine A, alimentation de complément
2. pour les femmes enceintes et allaitantes :
 - a. traitement et prévention de l'anémie dans le cadre des soins pré et postnataux
 - b. sensibilisation sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant
 - c. alimentation de complément et assistance alimentaire ciblée sur les ménages les plus à risque
 - d. traitement intermittent du paludisme pendant la grossesse
 - e. formation à la prise du périmètre brachial (PB).

Les **analyses de risques** devront être réalisées et les approches visant à maintenir les **capacités de réponse aux pics de malnutrition** dans les zones à haut risque (saisonnier ou autres) pourront être soutenues en lien avec les orientations proposées dans la partie « C. Préparation et Réponses aux urgences ». Les actions continueront à promouvoir une vision et une approche pluriannuelles.

La DG ECHO pourra également soutenir les **mécanismes de réponse locaux, nationaux ou régionaux** afin d'assurer la fourniture d'intrants nutritionnels d'urgence aux populations les plus vulnérables pendant les crises au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger.

ii) Spécificités sectorielles:

Nutrition et santé

Les actions viseront à offrir un **diagnostic précoce et un traitement adéquat de la malnutrition aigüe sévère** si possible par le biais du système de santé existant, et en

renforçant les capacités des équipes sanitaires locales. ECHO soutiendra l'application des **protocoles standards accordés au niveau national** et pourra soutenir la mise en œuvre de **protocole simplifié ou critères d'admission étendus en situation exceptionnelle** de crise complexe et aigue.

Les investissements des partenaires dans la réalisation des **diagnostics de capacités des structures locales ou nationales**⁴⁰ afin de définir des niveaux de support adaptés, la mise en place d'une **approche d'appui différenciée**, ainsi que l'appui à la recherche de solutions et mécanismes de financement locaux, devront être poursuivis afin de favoriser la transition des actions humanitaires aux actions de développement. Les actions prioriseront le support sur les **zones les plus affectées et les structures de santé à faible capacité**. Les appuis en intrants nutritionnels via un circuit de livraison unique au niveau national pourront être maintenus en complément des apports nationaux ou d'autres bailleurs.

Dans un objectif de réduction de la mortalité liée à la malnutrition, la **prise en charge pédiatrique de qualité des enfants avec complications médicales reste une priorité**. Les appuis aux structures hospitalières s'inscriront également dans un objectif d'intégration de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère dans les services existants. Des appuis plus substitutifs, par des partenaires spécialisés, pourront être soutenus dans les zones où le problème nutritionnel est critique et où le risque de mortalité est particulièrement élevé.

Les partenaires favoriseront la **valorisation des activités de masse** (telles que les campagnes de vaccination, les campagnes de chimio prophylaxie saisonnière contre le paludisme, etc.), ainsi que la mise à l'échelle de l'approche « PB à domicile », pour l'amélioration de la couverture du dépistage nutritionnel au sein des communautés affectées.

Eau, hygiène et assainissement

Les interventions en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) seront mises en œuvre dans un but de renforcement de la qualité de la prise en charge nutritionnelle. Les partenaires pourront intégrer un paquet minimal garantissant **l'accès à l'eau potable et l'hygiène dans le cadre de la prise en charge des enfants atteints de MAS**. Il se limite à garantir un accès à l'eau et à l'hygiène pour la détection des enfants MAS dans les structures assurant une prise en charge en ambulatoire et à la garantie de ce même accès pour les enfants MAS à domicile pendant la durée du traitement.

b) Assistance Alimentaire adéquate pour les populations les plus vulnérables

i) Axes stratégiques:

L'évaluation des besoins devra reposer sur une analyse à jour de la capacité des ménages à accéder à leur alimentation et identifiera les **groupes les plus affectés, la période et la sévérité des déficits**. Elle dimensionnera la **réponse qui ciblera les populations dont les besoins les plus sévères resteraient non couverts**.

⁴⁰ Diagnostics intégrant les six piliers du système de santé: (i) gouvernance, (ii) ressources humaines, (iii) information, (iv) financement, (v) médicaments / vaccins / technologie, (vi) prestation de service

Le ciblage géographique des zones couvertes par la réponse sera déterminé par les résultats des analyses provenant de dispositifs de veille active mis en place par les partenaires dans les zones pastorales, agropastorales et agricoles de la région. L'analyse en temps réel **d'indicateurs d'alerte précoce et du franchissement de seuils préétablis** permettra de mettre en place des réponses plus rapides et adaptées aux besoins. Considérant le risque élevé de malnutrition aigüe dans la région, l'analyse devra également considérer les risques de détérioration **de la malnutrition aigüe sévère**, s'appuyer sur une analyse préalable des risques et contraintes auxquels font face les populations ainsi que sur une analyse de la saisonnalité de la malnutrition aigüe.

Les réponses aux crises alimentaires s'inscrivent dans les cadres légaux fournis par les gouvernements. Les analyses nationales du Cadre Harmonisé (CH), dirigées par les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) des Dispositifs Nationaux de Prévention et Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires (DN/PGCCA), fournissent une évaluation globale des besoins alimentaires et servent de base à la rédaction du Plan National de Soutien / de Réponse mis en œuvre par les cellules nationales de gestion des crises alimentaires et leurs services décentralisés.

L'assistance alimentaire supportée par la DG ECHO viendra donc compléter les mécanismes déjà en place afin de répondre aux besoins aigus non couverts résultant d'un choc/désastre à travers des mécanismes de réponse rapide locaux et/ou nationaux et ou régionaux.

En deuxième priorité, les interventions ci-dessous seront également considérées:

Les mécanismes nationaux de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. La mise en place de ces mécanismes est encore au stade de projets pilotes à l'échelle de communes, mais ils représentent une opportunité unique d'articuler les programmes structurels de réduction de la pauvreté, les mécanismes de réponses aux crises alimentaires et les urgences humanitaires. Les leçons apprises par les partenaires d'ECHO depuis 2005 devront alimenter les réflexions nationales afin que les ménages assistés chaque année soient intégrés à des mécanismes pérennes et prévisibles.

La construction de la **résilience des ménages** aux chocs récurrents. Ceci nécessite un appui continu aux communautés et aux ménages qui y vivent, auquel la réponse aux crises alimentaire financée par la DG ECHO pourrait contribuer par la couverture des besoins alimentaires et non alimentaires essentiels des populations les plus vulnérables. Les approches pilotes accompagnées d'un volet suivi et évaluation robuste pourront être considérées sur la base d'une programmation pluriannuelle dans laquelle la graduation des ménages vers une catégorie socioéconomique supérieure sera suivie spécifiquement.

Par ailleurs d'autres activités de recherche opérationnelle pourraient être considérées si elles s'inscrivent dans une stratégie de capitalisation et de plaidoyer clairement définie. Les protocoles de recherche devront être joints aux propositions initiales.

ii) Spécificités sectorielles:

L'assistance alimentaire devra répondre à des besoins aigus non-couverts par la réponse nationale et des autres bailleurs à travers un Mécanisme de Réponse Rapide alimentaire. Ce Mécanisme devrait être basé sur un système de surveillance d'indicateurs clés de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur l'analyse continue des marchés alimentaires locaux permettant une analyse régulière et le déclenchement de la réponse. Le mécanisme de réponse rapide s'accompagnera du renforcement des capacités locales

lorsque cela est possible et, dans le cas contraire, viendra en substitution pour assurer une veille active effective dans les zones les plus vulnérables.

Le **ciblage des ménages** reste un élément essentiel de la qualité de la mise en œuvre des actions. Afin de limiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion, ne seront considérés éligibles à l'assistance que les ménages faisant face à un **déficit de survie et/ou de protection des moyens d'existence** pendant une période prédéterminée de l'année et identifiés selon une approche participative impliquant la détermination de critères socioéconomiques objectivement vérifiables.

L'analyse des **options de réponse**⁴¹ repose sur l'analyse conjointe des conséquences du choc ressenti sur l'économie alimentaire des ménages, de la saisonnalité, des marchés et de l'enclavement, et des différentes modalités et mécanismes de transferts ou de distribution à la disposition des acteurs humanitaires. Cette analyse doit être également réitérée en cours d'action pour éventuellement aboutir à l'ajustement de la modalité si le contexte l'impose.

Toutes les distributions en réponse à une crise alimentaire devront anticiper ou coïncider avec la période où les besoins sont les plus sévères. Elles seront **inconditionnelles** même si elles s'accompagneront de sessions de sensibilisation et/ou d'une complémentation nutritionnelle. Le choix des thèmes de sensibilisation devra être basé sur les résultats d'enquêtes CAP⁴² (Connaissance, Attitudes, Pratiques) réalisées localement et récemment.

Les efforts entrepris par les **Cadres Communs et/ou Alliances en assistance alimentaire** devront être maintenus. Ils constituent des cadres de travail permettant l'harmonisation des approches entre partenaires, d'augmenter la capacité de suivi, de documentation et de plaidoyer autour de projets cohérents et lisibles par les acteurs externes. Sans les fragiliser, ces efforts de coordination devront contribuer au bon fonctionnement des cadres de coordination existants.

Au niveau central, l'implication des partenaires dans les cadres nationaux d'analyse de la vulnérabilité conjoncturelle à l'insécurité alimentaire (CH) et leurs contributions techniques restent importantes pour une amélioration à moyen terme du cadre d'analyse.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

i) Axes stratégiques:

L'objectif principal des actions financées par la DG ECHO sous cet axe d'intervention, en lien avec la Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai 2015–2030⁴³, consiste à accroître le niveau de préparation des États, autorités et services décentralisés, acteurs de la

⁴¹ Maxwell D. et al. (2013). Response analysis and response choice in food security crisis: a roadmap. HPN paper #73, <https://www.odi.org/events/3140-response-analysis-and-response-choice-food-security-crises-roadmap>

⁴² <https://www.spring-nutrition.org/publications/tool-summaries/kap-survey-model-knowledge-attitudes-and-practices>

⁴³ https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

société civile et communautés à faire face aux principaux chocs susceptibles de les affecter. Les risques identifiés par la DG ECHO comme étant prioritaires dans le cadre de la Réduction du Risque de Catastrophes (RRC) et au renforcement de la résilience des systèmes et communautés face aux chocs sont liés aux aléas climatiques, essentiellement la sécheresse et les inondations, à l'inflation atypique des prix sur les marchés, aux conflits et aux épidémies.

Les actions financées auront pour objectifs spécifiques de **renforcer les capacités de veille et d'alerte précoce** en lien avec les principaux risques identifiés, **d'appuyer le développement et la mise en œuvre effective des plans et mesures de contingence**, spécifiquement au niveau local, et **d'accroître la capacité des systèmes à fournir une réponse rapide et de mieux anticiper et gérer les effets des pics saisonniers et chocs récurrents**. Les projets proposés pourront opter pour une « approche intégrée » en incluant les activités de RRC dans la réponse humanitaire proposée sous les objectifs 1 et 2 du HIP ou pour une « approche spécifique » orientée exclusivement sur les activités PRU en mobilisant les fonds de l'objectif DIPECHO sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois. En ce qui concerne cette ligne spécifique de financement, la DG ECHO préconise un nombre limité de projets par pays et, quand cela est pertinent, une approche en consortium afin de faciliter l'harmonisation des interventions et maximiser la couverture géographique. Le co-financement des activités RRC financées sous l'objectif DIPECHO est un prérequis obligatoire.

Dans tous les cas, le niveau de risque, l'exposition aux aléas, la vulnérabilité des populations affectées et les capacités des mécanismes en place à faire face aux chocs seront clairement démontrés à travers **une analyse des risques et serviront de points d'entrée programmatique**. Les effets attendus directement ou indirectement sur les populations vulnérables en termes de réduction/atténuation des risques seront explicitement détaillés. L'expérience du partenaire en matière de RRC sera clairement démontrée. Les actions s'inscriront dans les **cadres institutionnels, analytiques et programmatiques existant**, supporteront leur mise en œuvre effective tout en renforçant le lien entre le niveau national et local. Le renforcement des capacités des contreparties étatiques aura pour objectif d'améliorer la gouvernance et l'appropriation des actions par les autorités/acteurs compétents et les communautés en vue de leur pérennisation. La **stratégie de sortie sera clairement identifiée** dès le départ de l'action ainsi que les liens effectifs avec les initiatives de développement en cours.

ii) Spécificité sectorielles:

Sécurité alimentaire : Des projets « spécifiques » visant à renforcer le **suivi des indicateurs clés de la sécurité alimentaire** des ménages, des prix des marchés, de la situation en zone pastorale, de la biomasse, etc., pourront être supportés sous l'objectif DIPECHO. Cependant, leur articulation et potentielle intégration avec les systèmes nationaux et la réponse rapide sont essentielles. Une couverture nationale ou, quand pertinent, multi-pays est recommandée.

Le développement et la mise en œuvre **d'approches et d'outils innovants** visant à accroître les capacités d'anticiper les besoins et les réponses en assistance alimentaire et leur flexibilité sont fortement recommandés. L'enveloppe disponible dans l'objectif DIPECHO pourra être mobilisée pour financer l'établissement/renforcement des mécanismes **d'alerte et de réponse rapide** à l'échelle d'une région ou d'un pays quand pertinent. Les objectifs, modalités de fonctionnement et résultats attendus seront accordés avec tous les acteurs concernés, les autorités et services compétents et les

bénéficiaires. La documentation des processus et outils clés pour le fonctionnement de ce genre de dispositifs et les résultats seront documentés de manière structurée afin de faciliter leur réplique et mise à l'échelle.

Nutrition : Dans les régions et districts où le **risque de pic d'admission** dans les programmes de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère est identifié, et pourrait avoir des effets négatifs sur l'offre et la qualité des soins (dépassement des capacités locales), l'enveloppe allouée à l'objectif DIPECHO pourra financer des projets spécifiques visant à renforcer les **capacités du système à faire face à ces pics (saisonnier ou autres)**. L'analyse des tendances et capacités des centres de santé ainsi que les éléments clés du modèle « **Surge** » devront être appliqués et documentés par les partenaires. D'autres modèles pourront être proposés, chaque modèle s'adaptant aux contextes locaux, justifiés et argumentés par des analyses préalables de qualité et prévision d'une documentation adéquate.

Santé : Dans les pays à risque, l'objectif DIPECHO pourra être mobilisée pour renforcer les mécanismes de **surveillance épidémiologique, les capacités de veille et la préparation à la réponse**. Une couverture locale est envisageable si faite dans le cadre d'une action pilote à effet de réplique au niveau national. Une approche multi-pays ou transfrontalière peut également être envisagée quand pertinente. Les activités proposées s'inscriront dans les cadres existant avec pour but ultime la **réduction du temps de réponse** au minimum afin de réduire effectivement les risques pour les populations, en favorisant le lien entre veille, alerte et réponse. Le développement et la mise en œuvre de plans et mesures de contingence vivants (formation, stocks potentiel) pourront être appuyés au niveau local sur base des risques et besoins identifiés ou des plans déjà en place. Les objectifs, modalités de fonctionnement et résultats attendus seront accordés avec tous les acteurs concernés afin d'assurer la pérennité des dispositifs appuyés.

Dans le cas où des **épidémies** frapperaient l'Afrique de l'Ouest, la DG ECHO pourrait mobiliser des fonds d'urgence.

La présentation d'une **déclaration officielle ou d'une preuve épidémiologique validée** par des instances reconnues, accréditées au niveau global, régional ou national sera encouragée. Une analyse de risques sera nécessaire pour justifier l'intervention. Le **critère d'entrée** sera celui d'une morbidité importante ou un taux de létalité réel ou anticipé (nombre de décès / cas déclaré) avec un risque d'expansion de l'épidémie. La **réponse** portera sur la réduction et le contrôle de la létalité induite, la morbidité et celui du taux d'attaque (nombre de cas déclaré / population à risque). Cela inclut donc principalement le renforcement ou une substitution provisoire des services de santé. Le contrôle de l'épidémie sera assuré par des actions sur le réservoir de l'épidémie, de vaccination d'urgence, de campagnes de sensibilisation, d'isolement ou de mise en place/renforcement de systèmes de détection précoce de nouveaux cas au niveau communautaire.

En milieu urbain, des projets de préparation aux urgences pourront également être appuyés sous l'objectif DIPECHO. Il est recommandé de mettre en œuvre une approche multi-risque en se basant sur les risques prioritaires. Un paquet complet intégrant l'analyse des risques et leur cartographie, l'analyse des capacités des services existant, le développement de plans de contingence et de mécanismes de réponse, l'appui à la mise en œuvre de mesures d'atténuation dans les limites des budgets disponibles est recommandé. L'implication des autorités, services et agences concernés, société civile et représentants des populations est essentielle. Les partenariats avec le Mécanisme de la

Protection Civile Européen, les bailleurs de développement et la coopération décentralisée devraient être considérés.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR CHAQUE PAYS :

Burkina Faso

En 2018, la DG ECHO donnera priorité aux interventions contribuant à :

- L'assistance aux populations affectées par des conflits armés si des lacunes importantes dans la couverture des besoins humanitaires de base ont été identifiées.
- La prise en charge et à la prévention de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de cinq ans dans les zones présentant les besoins les plus urgents.
- La Réduction du Risque de Catastrophes pour renforcer les capacités de réponse aux crises nutritionnelles et alimentaires.

Au vu des financements disponibles, la réponse aux chocs saisonniers d'insécurité alimentaire sera considérée comme deuxième priorité, sauf pour des crises aigües.

Volet 1: Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

- Il s'agira d'assurer une réponse adéquate aux besoins des populations affectées par la crise régionale du Mali en prenant en compte la situation des populations hôtes et locales.
- Dans la mesure des financements disponibles, des projets spécifiques en protection pourraient être envisagés.

Volet 2: Réponse appropriée aux crises nutritionnelles et alimentaires

- Les interventions liées à la malnutrition aigüe sévère seront à priori limitées (par ordre de priorités) aux régions du Sahel, de l'Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun et éventuellement aux régions du Centre-Nord. Une expérience et une présence dans ces régions et secteurs d'intervention sont des conditions préalables à la soumission d'une proposition à la DG ECHO.
- Les projets doivent cibler les structures sanitaires prioritaires en fonction des objectifs atteints en 2017. L'autonomisation de la formation du personnel de santé doit être recherchée, les actions se concentreront sur le suivi de la feuille de route et stratégies précises de plaidoyer définies en 2017 : la gestion des ressources humaines, l'intégration de la nutrition dans les budgets locaux et nationaux, gouvernance locale, la veille sanitaire, la facilitation de la mise en œuvre de la CPS, la stratégie ASBC et le PB à domicile. .
L'intégration des CRENI dans les pédiatries, y compris la mise à disposition de 100% des Ressources Humaines de l'état doit être atteinte d'ici fin 2018.
- Il est impératif de réaliser des synergies avec :
 - Les programmes étatiques clés (PCIME, CPS, gratuité, REC, ASBC, Sécurité alimentaire, Protection sociale, Vit A, vaccination, eau, WASH...) ;

- Les interventions financées par l'UE (Fonds Fiduciaire Résilience et emploi, appui santé, sécurité alimentaire, eau...);
- Les interventions financées par d'autres bailleurs de fonds.

Volet 3 : Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

L'action de la DG ECHO cherchera à s'inscrire dans l'axe de la préparation à la réponse aux crises nutritionnelles et alimentaires. Deux priorités peuvent être envisagées :

- Soutenir l'élaboration et le développement d'un système de filets sociaux saisonnier réactif aux chocs et ciblant notamment les personnes identifiées par le Cadre Harmonisé comme étant en crise, et articulé avec les mécanismes de filets sociaux permanents tels que ceux mis en œuvre par la Banque Mondiale.
- Améliorer les plans de contingence et les capacités de réponse au niveau local pour un renforcement de la prise en charge des enfants malnutris durant les périodes de pic de malnutrition sévère aigue, en incluant le dépistage, la prise en charge, le renforcement des Ressources Humaines, la réponse aux pics d'activités, des formations ad-hoc, spécialement dans les zones les zones affectées par des chocs (insécurité, inondations...).

Guinée (République de)

Volet 1: Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

En plus des recommandations décrites dans les Spécificités Sectorielles « Santé » des Annexes Techniques du HIP Afrique de l'Ouest 2017 (voir p. 15), il est recommandé de considérer les éléments suivants :

- Une **analyse de risque** contextuelle et multisectorielle favorisant la survenue et l'expansion d'une épidémie (y compris critère transfrontalier) est attendue.
- Toute action de renforcement de système de veille sanitaire et de réponse devra inclure tous les niveaux et prioriser le **maillon de premier de contact au niveau communautaire**. La prise en compte des toutes les composantes de la communauté dans les actions de santé communautaire (famille, Agents de Santé Communautaire, comité villageois, volontaires de la Croix Rouge , ...) est requise.
- Le renforcement du système de surveillance et de réponse doit **être adapté aux capacités et ressources** disponibles et au contexte **socio-anthropologique** notamment en matière d'itinéraire thérapeutique.
- Une attention doit être donnée aux besoins éventuels de renforcement des **capacités techniques de laboratoire** (exemple: prélèvement, transport et conservation des échantillons confirmation des résultats, etc...).

- Un alignement et une cohérence avec les *politiques et directives nationales* en surveillance épidémiologique et santé communautaire est impératif.
- Une *cohérence et synergie avec tout investissement en cours* de renforcement de système de veille sanitaire est indispensable.
- Toute action soumise à la DG ECHO devra intégrer les résultats d'évaluations⁴⁴, des leçons apprises à la faveur des crises épidémiques précédentes, la documentation d'actions telles que la mise en place des comités de veille sanitaire lors de l'épidémie de la maladie à Virus Ebola.

Il est attendu que les acteurs de mise en œuvre démontrent une expertise avérée en :

- Surveillance et contrôle des épidémies (Expertise *santé*),
- Maîtrise en santé communautaire (Expertise en *système communautaire*)
- Savoir-faire en dialogue institutionnel propre aux acteurs de développement, pour une appropriation et intégration dans le système national. (Expertise en projet de *développement*)

Rappel : Une couverture locale est envisageable (zone à haut risque épidémique) si faite dans le cadre d'une action pilote à effet de réplification au niveau national. Une approche transfrontalière peut également être envisagée.

Mali

Volet 1: Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

Urgences humanitaires : Le mécanisme de réponse rapide (MRR) développé par les partenaires de la DG ECHO doit continuer son développement en termes de couverture sectorielle, développement d'outils adaptés, veille et alerte, intégration dans l'architecture de coordination humanitaire et capacités de réponse. Une couverture géographique et une efficacité optimales doivent être maintenues à travers des synergies avec les autres programmes et partenaires financés par ECHO, tenant compte des dynamiques humanitaires avérées au cours de l'année 2017.

Santé et Nutrition : Au Nord et dans une partie du Centre où les services de santé ne sont plus fonctionnels du fait du conflit, les ONG doivent continuer d'assurer la couverture des besoins essentiels dans une approche intégrant santé et nutrition et posant les bases d'une transition humanitaire – développement maîtrisée. Cette transition doit s'illustrer par le passage à la gratuité ciblée et le renforcement des capacités locales lorsque les conditions le permettent, et s'accompagner d'un plaidoyer fort pour le soutien à moyen/long terme par les acteurs de développement au redéploiement des services de l'Etat. En parallèle, dans les zones les plus vulnérables et les plus affectées par le conflit, la couverture des besoins médico-nutritionnels essentiels doit être maintenue sur une base de gratuité totale.

⁴⁴ ex : Evaluation Externe Conjointe des principales capacités RSI de Guinée

Les propositions doivent prévoir des capacités de réponse aux urgences, incluant aussi bien les épidémies que les déplacements de population liés au conflit ou à des catastrophes.

Education : La stratégie doit rester basée sur deux axes de travail : la réinsertion des enfants déscolarisés dans un système éducatif pérenne et la relance des services d'éducation interrompus par le conflit. Cette approche doit être couplée avec une stratégie à plus long terme des partenaires pour en assurer la pérennité et créer des synergies avec les programmes de développement pertinents.

Volet 2: Réponses appropriées aux crises nutritionnelles et alimentaires

A. Réduction de la mortalité et de la morbidité liées à la malnutrition aigüe sévère

Nutrition : Au Sud Mali et dans une partie du Centre, où le système de santé est fonctionnel mais l'intégration de la PCIMA dans les services de santé reste un défi, d'importantes ressources financières ont été consacrées à cette intégration. Depuis 2017, un processus de désengagement a été initié et doit être continué en 2018 de façon maîtrisée. Les partenaires doivent accentuer la responsabilisation des autorités sanitaires locales, régionales et nationales sur ce secteur et, si les conditions le permettent, entamer une stratégie de retrait. Un plaidoyer fort doit être conduit par les partenaires pour l'engagement de programmes de développement dans ce secteur et, ainsi, soutenir une stratégie de sortie de l'approche humanitaire. Les partenaires viseront à soutenir l'absorption de pics d'admissions éventuels pour éviter la saturation du système de santé. Les propositions d'intervention doivent nécessairement s'inscrire dans une vision à moyen et long terme.

B. Assistance alimentaire appropriée aux populations les plus vulnérables

Assistance alimentaire : La stratégie de la DG ECHO pour l'année 2018 en matière d'assistance alimentaire consiste à couvrir les besoins non couverts des ménages les plus vulnérables dans les zones géographiques les plus sévèrement affectées au moment le plus critique. L'objectif premier est la couverture des besoins alimentaires et la protection des moyens de subsistance afin d'assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus exposées aux aléas naturels et/ou au conflit. Les ménages les plus vulnérables doivent être identifiés sur la base de l'approche communautaire et des critères socio-économique. Les zones les plus vulnérables sont identifiées à travers les réflexions qui sont menées au sein du Cadre Harmonisé, analyses qui doivent être complétées par des évaluations de besoins spécifiques au niveau des communes. Il est recommandé par ailleurs de procéder dans une commune donnée à un ciblage géographique pour identifier les villages / fractions les plus vulnérables. Le moment le plus critique est la période de soudure qui variera en fonction des zones de moyens d'existence.

Cela doit se faire dans la mesure du possible en complémentarité avec des approches visant à renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables pour permettre de sécuriser les gains escomptés par ces approches. A moyen terme, et pour encourager une transition entre une assistance alimentaire conjoncturelle délivrée chaque année et un système de filets sociaux institutionnalisés, il est important de faciliter l'alignement et la collaboration avec le système national de filets sociaux.

Volet 3 : Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

Réduction du Risque de Catastrophes (RRC) : La DG ECHO focalisera ses interventions en RRC sur des populations particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et dans des zones difficiles d'accès, où la bonne acceptation des partenaires par les populations et acteurs locaux est un élément essentiel à l'obtention de résultats probants et pérennes. L'approche proposée visera à prévenir l'impact de la soudure sur les populations pastorales tout en s'appuyant sur, et en renforçant les mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles et les transhumances, dans un contexte de tensions exacerbées par le conflit. Les actions proposées devront, dans la mesure du possible, créer des synergies fortes avec des programmes de résilience pertinents, tels que « KEY ».

Autres secteurs d'intervention et approches transversales :

Protection : Dans le contexte sécuritaire, couplé aux spécificités culturelles et à la structure sociale et ethnique du Mali, un diagnostic efficace et complet doit être conduit et des modalités de réponses spécifiques au contexte doivent être développées pour une réponse directe ou indirecte (référencement à des acteurs spécialisés). Un appui à des projets d'assistance directe aux populations victimes de violences pourra aussi être envisagé. Par ailleurs, des synergies doivent être développées avec les secteurs prioritaires d'intervention, qui peuvent ainsi devenir autant de points d'entrée à l'identification des besoins de protection et offrir des options de réponse efficaces et efficientes.

Dans la mesure des capacités des partenaires, une analyse des risques de protection doit être incluse dans la section « analyse de problèmes, besoins et risques ». Par ailleurs, dans une perspective « ne pas nuire », la section « hypothèses et risques » doit considérer les effets négatifs potentiels de l'action proposée et identifier les mesures de contingence en conséquence.

Soutien aux services humanitaires : *Coordination* – La DG ECHO soutiendra certains services de coordination humanitaire en fonction de la pertinence des propositions dans les secteurs prioritaires et des capacités avérées des acteurs. ***Sécurité*** – La DG ECHO soutiendra l'accès des organisations humanitaires à de l'information et des services renforçant la capacité de gestion de leur sécurité. ***Accès*** – La DG ECHO soutiendra le maintien d'un service de vols humanitaires adapté aux besoins des organisations humanitaires et suffisamment flexible pour s'ajuster à l'évolution du contexte et des besoins.

Nexus Humanitaire - Développement : La DG ECHO soutient activement l'approche du « Nexus » et requiert l'engagement de ses partenaires dans l'opérationnalisation de cette initiative au niveau central ainsi que sur le terrain. Cet engagement devra être reflété dans les propositions soumises.

Gestion à distance : Conformément aux lignes directrices de la DG ECHO, les actions où le partenaire n'a pas ou a très peu d'accès ne seront pas financées, sauf cas exceptionnels. La gestion à distance ne pourra donc être acceptée qu'en dernier recours.

Mauritanie

Volet 1: Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

Le calibrage de l'assistance alimentaire aux réfugiés se fera sur la base de l'analyse de la vulnérabilité socioéconomique des différents groupes de réfugiés, par exemple sur la base du cadre d'analyse HEA. Un passage à l'échelle harmonisé sera attendu en termes d'autonomisation et d'autosuffisance des réfugiés (Activités Génératrices de Revenus, tarification de l'eau à usage économique, gestion communes des ressources naturelles et services humanitaires), prenant en compte la situation des populations hôtes les accueillant.

Accès: le soutien aux actions facilitant l'accès des organisations humanitaires sera également envisagé, pour autant que la valeur ajoutée de celles-ci soit démontrée.

Sur base d'une expertise solide et dans la mesure des financements disponibles, La DG ECHO pourrait financer des projets spécifiques en protection : i) protection de l'enfance et EAFGA⁴⁵, ii) prévention et réponse à la violence y compris mais non limité aux VBG incluant un système de référencement détaillé. La formation vocationnelle et le domaine préscolaire ainsi que les espaces amis des enfants même si non prioritaires, peuvent être considérés. L'ensemble des secteurs devra prendre en considération « les personnes à besoin spécifiques » dans leur support (ciblage, accès, etc.).

Un appui à l'éducation dans des situations d'urgence est également envisagé (avec une durée possible de 24 mois).

Un suivi de la couverture effective des besoins essentiels immédiats des réfugiés sera maintenu (abris, eau, hygiène, assainissement, etc.).

Volet 2: Réponses appropriées aux crises nutritionnelles et alimentaires

Il sera attendu des partenaires humanitaires de poursuivre leur travail dans un cadre commun de désengagement graduel en assurant une harmonisation sur - mais non limitée à- a) la collecte de données et le diagnostic de performances des structures appuyées, b) les modules de formation, c) les primes au personnel de santé, d) les supervisions conjointes, e) l'appui au transport des intrants, f) la stratégie communautaire (PB mères et approches innovantes), g) le système de référencement, h) l'appui aux accompagnants, i) le plaidoyer à mener envers le gouvernement pour une appropriation et le financement adapté de la prise en charge (centre de type A ou B, diagnostic de capacités), etc.

Au sein du paquet minimum de prise en charge nutritionnelle défini dans la section B du document, les activités suivantes seront priorisées en Mauritanie:

⁴⁵ Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés

- Pour les enfants de moins de 5 ans: mise en place du circuit unique et suivi de la croissance, prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et alimentation de complément pour les 6-23 mois.

- Pour les femmes enceintes et allaitantes: supplémentation nutritionnelle, Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE), formation au dépistage de la malnutrition aigüe par PB; assistance alimentaire saisonnière pour les ménages très pauvres avec un enfant de moins de 5 ans.

L'approche préventive pourrait également intégrer la santé, l'eau, l'assainissement via des actions communautaires.

La réponse à l'insécurité alimentaire et le support aux moyens d'existence se fera **sur les zones d'insécurité alimentaire sévère présentant également des risques élevés de malnutrition aigüe sévère**. La réponse doit reposer sur une analyse des vulnérabilités, risques et saisonnalité spécifiques à chaque groupe de moyens d'existence et chaque zone.

L'assistance alimentaire sera idéalement mise en œuvre pendant la période d'insécurité alimentaire la plus sévère, à déterminer à travers une analyse adéquate, et il est fortement recommandé que les opérations soient harmonisées et incluent une capitalisation des interventions financées par la DG ECHO. Celle-ci pourra se faire via la mise en place d'un cadre commun. Un lien avec l'action sociale et le Registre Unique est encouragé.

Volet 3 : Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

Les actions appuyées seront idéalement mises en œuvre dans les zones où d'autres opérations humanitaires sont en cours, pour une durée maximum de 24 mois. Trois priorités sont envisageables :

- Soutenir l'élaboration et le développement d'un système de filets sociaux saisonniers réactif aux chocs ciblant notamment les personnes identifiées par le CH comme étant en crise, et articulé avec les mécanismes de filets sociaux permanents tels que ceux mis en œuvre par la Banque Mondiale.
- Améliorer les plans de contingence et les capacités de réponse au niveau local en renforçant les évaluations multirisques et les Systèmes d'Alerte Précoce locaux, en lien avec des mécanismes de réponse rapide. Assurer la prise en compte de tous les groupes de moyens d'existence dans les évaluations.
- Renforcer les systèmes de surveillance de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux mécanismes de réponse rapide.

Niger

Volet 1: Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

- Assurer une capacité de réponse suffisante aux nouveaux déplacements et aux nouveaux besoins dans les zones affectées par la crise du lac Tchad et par la crise du Mali +3. Cela pourrait se faire par le biais d'un Mécanisme de Réponse Rapide (MRR) multirisque local ou national ou d'une relocalisation des ressources dans le cadre d'une action d'envergure nationale. L'harmonisation des approches, y compris au-delà des frontières, est encouragée.
- Soutenir le recouvrement rapide (early recovery) pour les populations affectées par les conflits dans la région de Diffa là où les opportunités de LRRD sont démontrées en particulier dans le cadre commun établi entre les instruments de l'UE.
- Soutien à la coordination et à la gestion de l'information où une valeur ajoutée pour améliorer la réponse est démontrée. Assurer la mise à jour régulière des évaluations et analyses de besoins.

Volet 2: Réponse appropriées aux crises nutritionnelles et alimentaires

A. Réduire la morbidité et la mortalité excessives des enfants de moins de cinq ans liés à la malnutrition aiguë sévère

- La DG ECHO soutiendra le système de santé pour fournir un traitement de qualité pour la malnutrition aiguë sévère en complément des différents programmes et initiatives de santé nationaux et locaux. La DG ECHO soutiendra en priorité: diagnostic précoce et traitement de la Malnutrition Aiguë Sévère, circuit unique, traitement des maladies associées (infections respiratoires aiguës, diarrhée, paludisme). Les programmes devront promouvoir l'approche pluriannuelle, le renforcement du système de santé, les systèmes de financement locaux et le renforcement des capacités de réponse aux pics de malnutrition dans les zones à haut risque.

B. Fournir une aide alimentaire adéquate aux populations les plus vulnérables dans les zones de crise alimentaire et nutritionnelle

- Soutien à un mécanisme de réponse rapide (MRR) afin de fournir une aide alimentaire aux populations les plus vulnérables pendant les situations d'insécurité alimentaire aiguë non couvertes par les mécanismes nationaux, en utilisant la modalité de transfert la plus appropriée.

Volet 3 : Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

En complémentarité avec les réponses humanitaires aux besoins urgents et les objectifs soutenus par le 11^{ème} FED en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, les actions financées sous l'objectif DIPECHO visent essentiellement à :

- Renforcer les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) aux niveaux central et décentralisé en analysant les opportunités de maximiser l'impact de l'appui au niveau des structures locales sur base d'une analyse de leurs forces et faiblesses ;
- En lien avec le support au SAP, faciliter le développement d'outil et approches contribuant à systématiser le lien entre alerte et réponse rapide ;
- Répliquer les modèles « surge » de prise en charge nutritionnelle dans les zones de potentiel désengagement à court terme et dans les zones tampons de Maradi et Tillabéri ;
- Continuer d'appuyer le développement d'un système institutionnalisé de filets sociaux saisonniers réactifs via le développement et utilisation de questionnaire unique, méthode de ciblage innovante, paquets d'interventions sensibles aux chocs, etc.

Nigeria

General comments

In order to maximize efficiency and scalability, partners are encouraged to develop partnerships, submit co-financed actions, ensure strong permanent field presence and demonstrate adherence to humanitarian principles.

If they are not annexed to the submitted proposals, baseline and targeting report are to be transmitted to DG ECHO at the latest two months after the start of the action.

Information on the area of intervention should be provided at the second administrative level (LGA) and, whenever relevant, the third level (Ward).

Partners are expected to reinforce their risk management; establish, implement and provide training on context-specific counter-fraud policies; transmit transparent analysis and reporting of diversion of aid incidents; develop shared approaches to managing risk. Partners are expected to inform DG ECHO clearly about these measures.

Orientation 1: Provision of adequate support to conflict-affected population:

Strategic Lines:

Partners are strongly encouraged to strive towards a response that respects humanitarian principles, enhances humanitarian access and reflects civil-military best practices. A strong permanent field presence and project management ensuring proximity to affected populations is considered particularly important: to deliver more effective assistance respecting quality standards, to enhance protection and negotiation for humanitarian access, to increase accountability, SEA prevention and minimize fiduciary risks, and to ensure stronger security management.

Actions may have an initial duration of approximately 18 months and should integrate adequate flexibility to ensure that the response can be adapted to meet new significant needs (e.g. of newly accessible populations), if feasible.

Centrality of protection: (i) a sectoral-level protection risk assessment and analysis must serve as entry-point for the design of all submitted intervention, and partners' commitment to a principled approach should be clearly reflected in the proposed

programming. Partners should explain how the designed intervention intends to increase opportunities for a multi-sectoral approach to addressing protection threats and risks experienced by affected communities. (ii) All submitted proposals are expected to have a Protection mainstreaming Key Outcome Indicator and Key Results Indicators (at least one per result, which may be the same for all results) selected from ECHO protection mainstreaming indicators. (iii) Partners should state their level of engagement with the Inter-agency Community-Based PSEA Complaint Mechanism. (iv) The funding of coordination efforts will only be considered if the Centrality of protection is clearly defined within the response strategy of the proposal. (v) Based on sound information need assessment, innovative interventions on Accountability to Affected Populations will be considered.

Whenever applicable (e.g. nutrition, health, protection) referral pathways should be submitted at the time of the proposal when the partner has some level of presence in the area, and at the latest two months after the starting date of the action.

Funding for longer term responses (implemented by the same actor or not) targeting the same geographic areas and/or the same beneficiaries have to be listed in the proposal.

Funding of coordination efforts may also be considered to increase effectiveness of the humanitarian response, with a particular focus on food assistance, nutrition, protection (including protection sub-sectors) and WaSH.

Operational and sectoral specificities:

Food assistance:

Food assistance interventions will target the most vulnerable to food insecurity (Phase 3-5) and in need of protection. The household targeting process should use food security indicators and respect Food Security Working Group (FSWG) recommendations.

Interventions clearly including the objective of reducing risk of violence and/or improving the protection of beneficiaries will be prioritized. Partners are encouraged to go beyond complaints mechanisms and assess the links between means of subsistence and individual protection through the establishment of measures to reduce and mitigate frauds/abuses (e.g. forced sharing of aid, access to land against compensation).

In case of cash-based transfers, the purpose and the amounts of cash that will be paid per beneficiary and the criteria for determining the exact amount must be clearly explained based on specific needs assessment and in line with FSWG/Cash Working Group (CWG) recommendations. The transfer should support at least 70% of the food basket, during a five to seven-month period that will cover at least the lean season.

Food utilization should be considered alongside food access and availability. In this regard, partners should top up their food assistance support with a monthly limited cash amount per household to support associated needs (e.g. transport, access to cooking energy and water, hygiene) including protection needs if required.

The multiplicity of small vendors needs to be prioritized to stimulate local markets and prices must be negotiated by the partner, and negotiable by beneficiaries.

Partners are encouraged to integrate some sensitization activities for the prevention of severe undernutrition and include complementary feeding for children under two.

All partners are expected to contribute to the Cadre Harmonisé process, by ensuring relevant surveys are carried out within three months of each round, by participating to the

data collection and the analysis of the State/national cells. Partners' information will also have to be visible in FSWG/CWG monitoring outputs.

Health and nutrition:

Actions tackling currently identified gaps (e.g. ITFC, BEmOC) and access to comprehensive health care services will be prioritised (e.g. nutrition intervention, maternal and child health including BEmOC/CEmOC; mental health; direct clinical management of SGBV) to assure access to free quality health care for populations affected by the conflict. A referral system between the different levels of care will be provided by health partners. When access is limited, actions combining several "high impact interventions" will be privileged (e.g. vaccination campaigns, malnutrition screening, deworming, and supplement distribution). Activities aiming to decrease or mitigate the epidemics risks will be encouraged and should be included in the initial framework of the action.

Only comprehensive ITFC services, including quality of care's supervision, will be considered for funding (i.e. actions envisaging only supplies of drugs/equipment and/or payment of incentives will not be eligible).

The integration of actions within the national health system will be privileged. However, other modalities of intervention (e.g. substitution) can be accepted when local capacities are overwhelmed, in case of lack of access for certain populations, or when no other modality is possible.

WaSH and Shelter:

All technical WASH and Shelter and settlement-related activities should be well documented in annex (i.e. targeted sites, technical schemes and Bills of Quantities, implementation rates and detailed timeframe, HR plans proving in-house expertise for all technical aspects, and Monitoring and Evaluation protocols for both process/outputs and service performance).

Beneficiary/outreach estimations are to be based on effective monitoring of usage of facilities and services rather than on calculations based on standards/ratios.

Protection:

Innovative protection strategies targeting less visible needs such as freedom of movement, civilian character of displacement sites and excessive use of force, are encouraged.

Information and data management protection-related interventions should follow the structure proposed by the [PIM initiative/protection global cluster](#).

Interventions proposing a community-based approach should clearly define the expected level of involvement of community members. For protection monitoring purposes, a "do not harm" analysis must inform the suggested set up (e.g. relations with CJTF). The system should allow tracking of performance and pertinence of the selected strategy (at minima, be able to analyze which type and how many protection cases have been reported by the community-based protection mechanisms). For community-based interventions including a response component, the expected level of involvement of community members must remain realistic and in compliance with the "do not harm" principle. Partner will always remain accountable for the quality of service provided to victims.

Education in Emergencies (EiE):

DG ECHO actions in EiE, which may have an initial duration of approximately 24 months, will focus on primary and secondary levels of education, with a priority for increased access to both formal and non-formal education. For the latter, the strategy proposed should clearly state the type of barriers the action aims to overcome to enhance children's access to the formal education system (special focus to academic barriers is expected). Additionally, the strategy should clearly state the target group for EiE actions, based on children's vulnerabilities due to the humanitarian crisis

Accelerated Learning Programs are also privileged when a consistent curriculum is offered; transition to regular system should be foreseen when appropriated. Partners are encouraged to build on previous successful experience where appropriate and any new materials to be developed should build on/complement existing materials.

A strong child protection need analysis should inform the design of all EiE actions, including the development of life-saving skills and messages linked to the humanitarian situation. Conflict-sensitive Education principles must be embedded in all EiE interventions, including staff and partner training as required.

Rapid response:

Support to a strongly coordinated Rapid Response Mechanism is envisaged but needs to be based on: a gap analysis, partnerships and complementarity with sectoral work and the OCHA Rapid Response Mechanism guidance note.

All actors are strongly encouraged to build in flexibility, suggesting contingencies for rapid response within the submitted proposals, specifying capacities (emergency stocks) and related costs.

Resilience building and early recovery:

Areas showing proof of stabilization will be prioritized, notably within Yobe State. These Actions must be designed to gradually move from humanitarian assistance into recovery and rehabilitation, thus ensuring a smooth transition to development cooperation. Involvement of relevant national counterparts is required as well as linkages with development initiatives.

In line with national policies on social protection and existing safety nets programs, actions supporting the development of social safety net mechanisms, as well as the restoration and reinforcement of education services could be envisaged.

Emergency livelihood activities (such as joint approach combining food and livelihood support) and economic early recovery can be included in the response whenever possible, with an achievable and measurable economic return during the lifetime of the action financed or if a clear continuum with recovery and development partners has been identified. Support to income generating activities could be envisaged on the basis of previous lessons learnt. Livelihoods programmes intended for urban economic contexts must be designed, implemented and evaluated with protection as a fundamental component. Basic agriculture support for early recovery can be envisaged in priority for the rainy season, combined with a minimum of three months support of food.

Interventions within the frame of voluntary, safe and dignified return should reinforce social cohesion, reduce the risks of stigmatization and support the recovery of trauma. HLP and information dissemination efforts should be included.

Orientation 2: Enhanced preparedness and capacity to respond to emergencies in high risk areas:

DG ECHO will consider supporting actions in line with the priorities for the DIPECHO Objective of the HIP 2018 addressing vulnerability and risks, with expected tangible outcomes, linked to existing national/regional systems, with government buy-in and factoring in cross-border elements as appropriate. The initial duration for these Actions may be up to 30 months.

Support may for instance be envisaged to strengthen Early Warning Systems and early response/action, including by building capacities of federal and State agencies. This could comprise ensuring quality data collection and analysis, the development of plans and tools leading towards early and effective response, and enhancement of the capacities of federal and State agencies in managing the response directly. The targeted States should be within the geographic area included in the Cadre Harmonisé process. Priority will be given to initiatives in the Middle Belt, the North and Northeast.

Support could also be provided to improving preparedness in urban settings by ensuring risk mapping, developing surveillance systems and coordination mechanisms, and building up response capacities of local actors and institutions in disaster-prone areas. Cities and urban centres affected by actual or potential influx of population and facing a high level of risk will be prioritized, notably Yola (Adamawa State) and Makurdi (Benue State).

Partners are encouraged to: reinforce their risk management; establish, implement and provide training on anti-corruption policies; transmit transparent analysis and reporting of corruption risks and experience; develop shared approaches to managing risk. Actions funded are expected to create strong synergies with European Civil Protection initiatives to the largest extent possible.

Sénégal

Les actions de la DG ECHO au Sénégal s'inscrivent dans une priorité :

- La réduction du risque de catastrophes.

Volet 1: Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

Les actions appuyées seront mises en œuvre pour une durée maximum de 24 mois. Les entités existantes (de type CORRIANS) seront impliquées et la préparation et la réponse locale seront renforcées. Trois priorités sont envisageables:

- Soutenir l'élaboration et le développement d'un système de filets sociaux saisonnier réactif aux chocs ciblant notamment les personnes identifiées par le CH comme étant en crise, et articulé avec les mécanismes de filets sociaux permanents tels que ceux mis en œuvre par la Banque Mondiale.

- Améliorer les capacités des structures de santé décentralisées dans la gestion des afflux accrus/arrivée massive de patients dans les deux régions prioritaires.
- Renforcer les systèmes de surveillance de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux mécanismes de réponse précoce.